



Défense nationale

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a demandé que Défense nationale et dix autres ministères examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur *Rapport sur les plans et les priorités* de cette année. Il a donc exempté le ministère de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

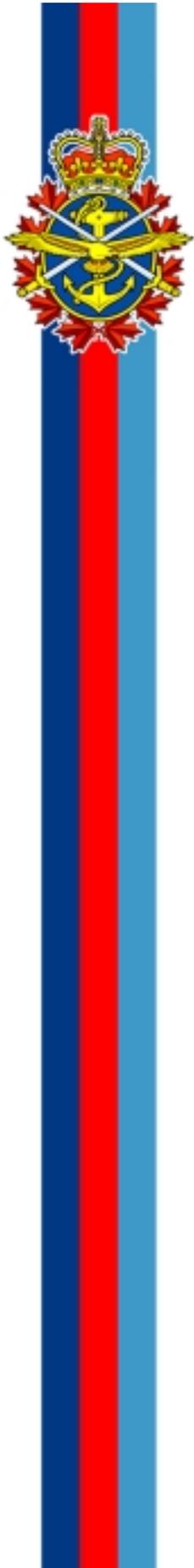
© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-57

ISBN 0-660-61185-6



Défense National
nationale Defence

DÉFENSE NATIONALE

RAPPORT SUR LES PLANS ET PRIORITÉS DE 2000-2001



Message du Ministre

Dans le récent discours du Trône, le gouvernement du Canada s'est clairement engagé à assurer que les Forces canadiennes disposent de la capacité requise pour faire prévaloir un monde plus sûr.

En tant que membre du gouvernement et ministre de la Défense nationale, c'est avec fierté que je peux affirmer que le gouvernement a respecté son engagement. Le budget de la Défense a été accru pour la deuxième année consécutive.

Cette décision n'a pas été prise à la légère. Le Canada a de nombreuses priorités publiques importantes – des réductions d'impôt à de nouveaux investissements en matière de santé et aux dépenses sociales en passant par la réduction de la dette.



Tandis que ces priorités sont en tête de la liste du gouvernement, les Canadiens et les Canadiennes s'attendent également à ce que leur pays soit en mesure de contribuer de façon significative à la paix et à la sécurité internationales. Nous vivons dans un village planétaire et la qualité de notre vie est touchée par ce qui se passe ailleurs. Les Canadiens et les Canadiennes sont extrêmement fiers des apports que nous réalisons dans le domaine du maintien de la paix ainsi que dans celui de la promotion et de la protection des droits fondamentaux de la personne, y compris les droits à la liberté, à la justice et à la primauté du droit.

Les Canadiens et les Canadiennes s'attendent également à ce que leur gouvernement soit en mesure de défendre notre territoire et nos intérêts en tant que nation. Nous devons nous assurer que nous avons toujours la capacité de protéger nos frontières et notre environnement, de protéger nos pêches, de contrôler notre espace aérien et nos approches côtières et de venir en aide aux Canadiens et aux Canadiennes qui en ont besoin. Ces rôles de la Défense constituent les fonctions de base du gouvernement.

En quelques mots, la Défense constitue une institution nationale essentielle. De la défense des intérêts et valeurs du Canada à l'assistance pour atteindre les priorités nationales dans des domaines tels que l'innovation, la recherche et le développement ainsi que la formation des jeunes en passant par la participation à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, la Défense participe de façon importante à la sécurité, à la sûreté et au bien-être des Canadiens et des Canadiennes.



Cependant, tout comme certaines autres institutions canadiennes et d'autres domaines du gouvernement, la Défense continue à faire face à d'importants défis. Le monde est en pleine évolution. La paix et la sécurité internationales sont menacées de façons plus diverses et imprévisibles. Tandis que la menace de la guerre mondiale a diminué, le nombre de conflits ethniques régionaux et civils a augmenté. Les menaces à la paix, à la stabilité et à la sécurité humaines sont de nature plus complexe et les opérations militaires deviennent, de nos jours, de plus en plus dangereuses et exigeantes.

La Défense a énormément progressé au cours des dernières années dans ses efforts pour relever ces défis et édifier les fondations nécessaires pour mettre les Forces canadiennes en mesure de réaliser leurs tâches dans ce nouveau contexte de la sécurité.

Bien qu'il y ait encore beaucoup à faire, les Forces canadiennes sont maintenant plus aptes au combat qu'elles ne l'étaient il y a dix ans. Des acquisitions principales depuis les quelques dernières années comprennent l'achat de sous-marins modernes, de véhicules blindés légers et d'hélicoptères de recherche et de sauvetage *Cormorant*. Le Gouvernement œuvre également à respecter son engagement de remplacer le parc vieillissant de *Sea King* par un nouvel hélicoptère marin dans les meilleurs délais possibles.

Des progrès importants ont également été réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants du Parlement visant à améliorer la qualité de la vie des membres des Forces canadiennes. La Défense a augmenté le salaire du personnel des Forces canadiennes et amélioré son soutien aux membres blessés ou retraités ainsi qu'à leur famille. Elle met en œuvre de nouvelles initiatives visant à améliorer la qualité et l'efficacité de ses services médicaux.

La Défense a également mis en œuvre plus de 300 réformes institutionnelles. Ces initiatives renforcent les Forces canadiennes en rendant le système de justice militaire plus efficace, en améliorant la direction, la gestion et l'administration ministérielle et en aidant la Défense à être plus ouverte et plus transparente face aux Canadiens et aux Canadiennes.

Cependant, le processus de changement et de renouveau n'a pas encore atteint son terme. La Défense doit continuer à s'adapter. Elle doit continuer à réinvestir dans ses ressources humaines, à mener à bien les réformes et à réaliser les investissements nécessaires pour maintenir les capacités de défense dont le Canada a besoin afin de faire face à l'avenir.

Cela exigera des adaptations constantes de la combinaison des capacités maintenue actuellement par les Forces canadiennes. Certaines deviennent plus pertinentes alors que d'autres perdent de leur intérêt. Bien que les récentes augmentations budgétaires constituent une aide, les ressources sont toujours



limitées. Les Canadiens et les Canadiennes continueront à attendre la meilleure rentabilité possible de leur investissement en matière de défense et la Défense doit donc continuer à choisir les domaines dans lesquels elle veut investir.

Au cours de l'année à venir, mes priorités en tant que ministre seront de continuer à fixer les réformes institutionnelles, à augmenter l'ouverture et la transparence de la Défense, à renforcer la qualité de vie de notre personnel militaire et civil et à concentrer la réflexion et des investissements sur les capacités fondamentales requises par le Canada dans l'avenir.

Nous devons assurer la défense du Canada. Nous devons participer de façon significative à la défense de l'Amérique du Nord. À l'échelle internationale, nous devons nous concentrer sur les domaines dans lesquels le Canada peut le mieux faire la différence. Cela comprend le renforcement de nos capacités de déploiement à l'échelle mondiale et nos capacités d'intervention rapide tout en assurant que nous conservons notre capacité à collaborer avec les alliés principaux du Canada.

La tâche est loin d'être terminée, mais nous pouvons maintenant nous appuyer sur de solides bases. La politique de défense du Canada est saine. Nous disposons d'une stratégie à long terme pour assister la planification de la défense et surtout, le gouvernement a articulé et démontré son engagement visant à assurer que les Forces canadiennes disposent de la capacité de s'acquitter de leur tâche.

Les hommes et les femmes du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes ont également démontré sans relâche qu'ils sont à la hauteur des défis qui se présentent. Que ce soit en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, au Timor oriental ou ici, au Canada, c'est le personnel militaire et civil qui forme cette institution qui guidera la Défense vers l'avenir.

En ma qualité de ministre, il m'incombe de m'assurer qu'ils disposent des outils dont ils ont besoin. Le présent rapport souligne nos plans et priorités ministériels visant à maintenir ces outils au cours des trois années à venir.

Art Eggleton
Ministre de la Défense nationale



Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités pour 2000-2001

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001 du ministère de la Défense nationale.

À ma connaissance, les renseignements :

décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités et les stratégies du Ministère ainsi que les résultats clés escomptés de l'organisation.

sont conformes à la politique et aux instructions du Conseil du Trésor ainsi qu'aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation d'un rapport sur les plans et les priorités*.

sont complets et exacts.

sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé le cadre de planification opérationnelle sur lequel s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et pouvoirs fournis.

Le sous-ministre,

Jim Judd

Date :



TABLE DES MATIÈRES

Première section – Message du Ministre

Message du Ministre	i
Déclaration de la Direction	iv
Table des matières.....	v

Section deux – Introduction

Le défi de la Défense	3
Stratégie 2020 : Façonner l'avenir de la défense canadienne.....	5

Section trois – Nos engagements envers les Canadiens et les Canadiennes : Plans et priorités 2000

Moderniser la structure de la Force canadienne	9
Renforcer le programme de biens d'investissements.....	11
Prendre soin des ressources humaines de la Défense	15
Revoir l'infrastructure nationale de la Défense.....	17
Soutenir les relations canado-américaines	19
Fixer la réforme institutionnelle et le changement culturel	21
Améliorer les communications, l'ouverture et la transparence	23
Moderniser les pratiques de gestion	24

Section quatre – Initiatives horizontales

Promouvoir la position du Canada sur la scène mondiale	26
Science et technologie	26
Politique du Canada concernant le Secteur du Nord	27
L'environnement.....	27
Former nos enfants et nos jeunes.....	28
Bâtir une économie dynamique.....	28

Section cinq– Conclusion

Aller de l'avant dans un monde en évolution.....	29
--	----

Section six – Résultats prévus

Secteurs d'activités, gammes de services et engagements en matière des résultats clés	31
Résultats prévus	34



Section sept – Tableaux et déclaration en fonction de l'année financière

Partie 1 : Autorisations de dépenser	39
Partie 2.1 : Structure organisationnelle de la Défense nationale.....	42
Partie 2.2 : Équivalents temps plein (ETP) prévus par gamme de services	43
Partie 3.1 : Détails des dépenses en capital, par gamme de services	46
Partie 3.2 : Projets d'immobilisation, par programme et gamme de services	47
Partie 3.3 : État des projets principaux portant sur des biens d'équipement	59
Partie 4.1 : Détails des paiements de transfert par gamme de services	83
Partie 4.2 : Coûts du maintien de la paix et des opérations connexes (par opération)	85
Partie 5 : Dépenses prévues du programme, par gamme de services.....	86
Partie 6 : Liste des lois et règlements	87
Partie 7 : Centre de la sécurité des télécommunications et le Programme cryptologique national	88
Partie 8 : Force de réserve.....	91
Partie 9 : Programme des cadets du Canada	94
Partie 10 : Protection civile Canada	97
Partie 11 : Programme national de recherche et de sauvetage	100
Partie 12 : Bureau de l'ombudsman	104



SECTION DEUX – INTRODUCTION



La mission du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes est de défendre le Canada ainsi que les intérêts et valeurs du Canada tout en participant à la paix et à la sécurité internationales. En vue de s'acquitter de cette mission, la Défense doit participer de façon importante à la sécurité, à la sûreté et au bien-être des Canadiens et des Canadiennes ainsi que des collectivités dans le monde.

Ici, au Canada, les Forces canadiennes sont responsables de l'aide au pouvoir civil, de la surveillance et du contrôle de nos approches terrestres, aériennes et maritimes ainsi que d'assister les autorités civiles dans les domaines tels que la recherche et le sauvetage, la protection des pêches et des frontières, la surveillance environnementale, les interventions de lutte antiterroriste et le secours aux sinistrés. La Défense joue également un rôle principal de soutien de la protection civile dans les situations d'urgence et d'intervention dans l'ensemble du Canada.



La Défense, et c'est tout aussi important, soutient la réalisation de nombre de priorités nationales en tant qu'institution canadienne essentielle. La Défense reflète la diversité du Canada, maintient une présence visible dans plus de



3 000 communautés de partout au pays (par le biais d'unités de la Force régulière ou de la Force de réserve et les programmes des cadets du Canada et des Junior Rangers) et soutient l'essor économique, l'emploi et la formation des jeunes, ainsi que l'innovation et la recherche et le développement.

À l'échelle internationale, la Défense constitue un instrument clé au moyen duquel le Canada protège et fait valoir ses valeurs et ses intérêts sur la scène internationale. En tant que partenaire dans le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD-C), la Défense participe à la défense de l'Amérique du Nord en plus d'aider à entretenir la relation générale avec les États-Unis. La Défense constitue également un élément critique de la réalisation des engagements internationaux du Canada vis-à-vis des Nations Unies et de l'OTAN.



La Défense joue un rôle important dans les efforts du gouvernement visant à promouvoir un monde plus sûr en appuyant son programme de la sécurité humaine. Les Forces canadiennes sont reconnues dans le monde entier pour leur compétence en matière de maintien et de consolidation de la paix, d'imposition de la paix, de relations entre les civils et les militaires, d'aide à l'instruction militaire, de déminage et d'assistance humanitaire. La Défense entretient également 26 attachés militaires affectés à 90 pays qui soutiennent la diplomatie canadienne dans le monde entier.

Au sein de ce contexte plus général, le mandat de la Défense en vertu de la politique canadienne sur la défense est

d'entretenir des forces polyvalentes, aptes au combat et capables de s'acquitter d'un vaste éventail de missions et de tâches.

Les quelques dernières années ont prouvé sans répit que le Canada continue à être bien servi par cette politique. De la nécessité de porter assistance aux Canadiens et aux Canadiennes en temps de crise au rôle de leadership que le Canada est souvent appelé à jouer dans le cadre des opérations internationales de maintien de la paix, en passant par les demandes de patrouilles le long des plus longues côtes du monde, et la surveillance de l'espace aérien nord-américain en collaboration avec les États-Unis, les Canadiens et les Canadiennes s'attendent clairement à ce que les Forces canadiennes soient présentes en cas de besoin.

Les Canadiens et les Canadiennes soutiennent également les principes fondamentaux de cette politique de défense. Selon l'enquête nationale annuelle de la Défense :

- 95 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes sont d'accord avec le fait qu'il est important pour le Canada d'entretenir une armée moderne et apte au combat;
- 94 p. 100 sont d'accord avec le fait que le maintien de la paix exige des forces prêtes au combat;
- 92 p. 100 pensent qu'il est important que les Forces canadiennes soient en mesure de protéger les droits de la personne dans les démocraties fragiles;
- 90 p. 100 soutiennent fortement l'utilisation des Forces canadiennes pour assister les Canadiens et les Canadiennes en temps de crise;



- 90 p. 100 soutiennent la participation du Canada au NORAD-C;
- 82 p. 100 sont d'accord avec le fait qu'il est important que le Canada soit en mesure de combattre le terrorisme tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes continueront à atteindre les objectifs de défense suivants :

- 1. Fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.**
- 2. Assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.**
- 3. Satisfaire les demandes d'aide au pouvoir civil.**
- 4. Participer aux opérations bilatérales et multilatérales.**
- 5. Aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.**
- 6. Apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.**
- 7. Fournir du secours d'urgence et du secours humanitaire.**
- 8. Tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.**

Le défi de la Défense

Alors que la politique de défense du Canada est fondamentalement saine, la Défense nationale et les Forces canadiennes doivent s'adapter aux changements qui façonnent un nouveau contexte de défense.

Avec la fin de la guerre froide, la menace de destruction par le biais d'une guerre mondiale nucléaire a sérieusement diminué. Néanmoins, dans de nombreuses régions du monde, nous avons constaté une augmentation du nombre des guerres peu étendues, des conflits civils, de la violence ethnique et d'autres tragédies humanitaires. Les Forces canadiennes ont, par conséquent, dû participer à un nombre très élevé d'opérations pendant la plus grande partie de la dernière décennie.





De 1948 à 1989, les Forces ont participé à 25 opérations internationales. Depuis 1989, elles ont été déployées pour 65 opérations en plus des interventions effectuées dans le cadre de plusieurs désastres majeurs au Canada. La Bosnie-Herzégovine, Haïti, le Honduras, le Kosovo, le Timor oriental, les tremblements de terre en Turquie, les inondations au Manitoba et de la rivière Saguenay, la tempête de verglas de 1998, ces missions ont toutes été difficiles. À n'importe quel moment de 1999, plus de 4 500 hommes et femmes ont été déployés dans le cadre de 23 missions.

Il ne fait aucun doute que cette cadence d'opérations a exercé d'importantes pressions sur les Forces. Afin de pouvoir continuer des missions outre-mer pendant de longues périodes de temps, au moins quatre membres des Forces doivent être affectés pour chaque membre déployé. Ce chiffre représente ce qu'on appelle le coefficient de maintien en puissance et il est nécessaire en vue d'assurer que le personnel des Forces dispose du temps nécessaire afin de recevoir l'instruction adéquate pour sa mission, effectuer son service à l'étranger et recevoir des congés ainsi qu'un perfectionnement professionnel lors de son retour au pays. En fin de compte, la cadence des opérations se résume en une question de qualité de vie.



La nature des opérations militaires, et c'est tout aussi important, est également en pleine évolution. Les opérations deviennent de plus en plus complexes et exigeantes, les systèmes d'armement et de matériel sont plus sophistiqués et la prolifération d'armes conventionnelles de haut de gamme augmente le danger présenté par de nombreux théâtres d'opérations.

Qui plus est, le personnel des Forces canadiennes se trouve souvent au centre d'un vaste réseau de participants, travaillant de concert avec les alliés militaires du Canada, les autorités civiles et les organisations non gouvernementales afin de coordonner l'imposition de la paix et l'aide humanitaire, ainsi que de consolider les fondations nécessaires à la reconstruction de sociétés ébranlées.

Pendant ce temps la Défense a dû s'adapter aux évolutions de la réalité à l'échelle nationale. La démographie canadienne est en évolution. La concurrence en vue de se procurer de la main-d'œuvre qualifiée crée d'importantes pressions sur la capacité des Forces à recruter et à retenir les personnes dans des domaines professionnels tels que la médecine, l'ingénierie et la technologie de l'information. Les attentes du public vis-à-vis de la Défense sont également plus élevées.



En quelques mots, la Défense tente de se frayer un chemin à travers d'énormes changements, et le fait avec des ressources considérablement amoindries. Depuis 1989, la Force régulière est passée de 87 000 membres à 60 000 membres. Les effectifs civils de 33 400 personnes en 1989 ont été diminués à 20 000 personnes actuellement.

Les répercussions combinées de ces différentes questions et pressions, même en la présence de ressources supplémentaires, se solde par le fait que la Défense devra continuer à faire des choix difficiles dans le cadre de ses efforts d'adaptation au changement et d'amélioration de la position des Forces canadiennes à l'avenir. Celles-ci ne peuvent pas tout faire pour tout le monde. Des priorités doivent être déterminées et des décisions doivent être prises.

Stratégie 2020 : Façonner l'avenir de la défense canadienne

Dans le cadre de son adaptation au changement, la Défense doit maximiser le profit tiré par le Canada de ses investissements en matière de défense. Cela signifie une gestion prudente des ressources réalisée avec une perspective à plus long terme. L'intégration de matériel, de doctrine et d'instructions nouveaux dans des forces de défense efficaces au niveau opérationnel peut durer jusqu'à 15 ans.

Le maintien d'un équilibre au niveau des investissements de la Défense est essentiel. Les exigences opérationnelles d'aujourd'hui doivent être comparées aux besoins de renouvellement et de maintien des capacités de défense du Canada de demain. Le besoin de maintien d'un équilibre approprié entre nos investissements en personnes, en matériel et en opérations est également important. Le matériel militaire le plus moderne est inutile sans les munitions appropriées et les personnes disposant d'une solide instruction nécessaires pour le faire fonctionner.

En vue d'aider à atteindre cet équilibre et à guider la planification de défense à plus long terme, la direction de la Défense a passé plus d'un an à évaluer les tendances internationales, nationales et militaires clés dans le cadre d'un vaste effort d'identification des priorités générales pour l'avenir. La publication récente intitulée *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020* [www.vcds.dnd.ca/cds/strategy2k/intro_f.asp] représente le résultat de cet effort.

La pierre angulaire de la Stratégie 2020 est un vaste cadre portant sur les meilleurs moyens de respecter les engagements actuels de défense du Canada tout en s'adaptant aux questions de défense émergentes. Basé sur la politique de défense du gouvernement, l'ouvrage énonce les objectifs stratégiques généraux devant être atteints par le Canada s'il veut jouer un rôle actif dans la promotion de la paix, de la stabilité et de la sécurité humaine internationales.



La Stratégie souligne le fait que les Forces doivent être aptes au combat, doivent pouvoir être déployées n'importe où dans le monde, qu'elles doivent être interopérables avec les forces alliées du Canada et constituer un «employeur de choix» pour les Canadiens et les Canadiennes. Les partenariats stratégiques sont tout aussi importants; par le biais de ces partenariats, la Défense peut aider à obtenir des débouchés pour la technologie canadienne dans des secteurs clés, travailler avec les alliés de l'OTAN afin de regrouper les ressources dans des domaines particuliers et renforcer la collaboration avec les partenaires civils et les organisations non gouvernementales. Huit objectifs de changement stratégiques – le cœur même de Stratégie 2020 – guideront la planification de la défense. Ces objectifs sont présentés tout au long du présent document.

Stratégie 2020
Changement stratégique
Objectif 1

*«Tracer une voie propice,
adaptable et innovatrice vers
l'avenir.»*

Stratégie 2020 est, de bien des façons, le début d'un processus à plus long terme conçu pour mieux placer les Forces canadiennes dans le nouveau contexte de sécurité émergent. Les stratégies sont flexibles et continueront à évoluer au fur et à mesure que la Défense œuvre afin de leur conférer un effet pratique au cours de mois et des années à venir.



SECTION TROIS – NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES CANADIENS ET LES CANADIENNES :

PLANS ET PRIORITÉS 2000

Si la Défense doit respecter ses engagements actuels, répondre aux défis de demain et investir dans l'avenir de façon concomitante, elle a besoin de priorités clairement articulées afin de concentrer les efforts de l'institution. Alors que Stratégie 2020 fournit de vastes objectifs durables pour la planification à long terme, les priorités à court terme doivent également être déterminées.

Certains principes de base de planification sont clairs :

- Les principes fondamentaux de la politique de défense du Canada sont sains, le Canada continue à être bien servi par des forces polyvalentes et aptes au combat.
- Les Forces canadiennes ne peuvent pas faire toutes choses pour tout le monde. Il y a des limites à ce que les Forces peuvent réaliser et la Défense doit faire des choix.
- Le Canada doit assurer sa capacité à défendre son propre territoire et à maintenir la souveraineté canadienne.
- En sa qualité de partenaire de l'Amérique du Nord, il est important que le Canada soit sensible aux préoccupations de sécurité des États-Unis et qu'il participe de façon équitable à la défense continentale, bien qu'en conservant une image claire de ses intérêts, valeurs, capacités et apports distincts.
- Si le Canada doit jouer un rôle actif dans le monde et donner de plus en plus d'importance au programme de la sécurité humaine, les Forces canadiennes doivent pouvoir être déployées rapidement et efficacement dans les régions à problèmes afin de soutenir les opérations de paix et d'aide humanitaire.





- Pour que les apports du Canada à la paix et à la sécurité internationales demeurent significatifs, les Forces doivent être interopérables avec celles des alliés militaires principaux du Canada, particulièrement avec les États-Unis, dans des contextes de coalition tels que le Kosovo.



C'est pourquoi la Stratégie 2020 souligne les principes d'interopérabilité, de déploiement mondial, de modernisation et de réinvestissement dans notre personnel. Ces objectifs sont reliés entre eux et doivent être atteints afin d'assurer la pertinence à long terme des Forces canadiennes.

Le défi clé auquel la Défense fera face au cours des trois prochaines années est celui de concentrer ses investissements sur les capacités fondamentales qui seront nécessaires dans l'avenir, de maximiser ses économies là où c'est possible et de réduire ses capacités dans certains domaines en vue de les réinvestir dans d'autres. Pour ce faire, les plans et les priorités du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes au cours des trois prochaines années sont les suivants :

- Moderniser la structure des Forces canadiennes;
- Prendre soin des ressources humaines de la Défense;
- Renforcer le programme de biens d'investissements;
- Examiner l'infrastructure nationale de la Défense;
- Soutenir les relations canado-américaines;
- Fixer la réforme institutionnelle et le changement culturel;
- Améliorer encore les communications, l'ouverture et la transparence;
- Moderniser les pratiques de gestion.

Des objectifs atteignables et à la mesure des moyens de la Défense ont été fixés afin d'aligner chacune de ces priorités avec Stratégie 2020.

1. Moderniser la structure de la Force canadienne

Afin d'assurer que le Canada possède les capacités de défense dont il a besoin, la Défense doit évaluer les exigences futures et élaborer la structure de sa force en conséquence, tout en garantissant qu'elle reste à la mesure de ses moyens. En quelques mots, la Défense doit assurer qu'elle peut satisfaire à ses engagements opérationnels tant sur son propre territoire qu'à l'étranger, instruire et équiper son personnel et réaliser des investissements dans le renouvellement et la modernisation de ses capacités d'une façon planifiée et constante.



Structure des Forces

D'un point de vue opérationnel, les Forces canadiennes doivent satisfaire aux engagements outre-mer importants et concomitants dans de multiples théâtres d'opération dans le monde. Alors que des progrès sont réalisés dans le domaine

de la réduction du nombre de soldats actuellement déployés outre-mer¹, on s'attend à ce que la cadence rapide des opérations vécue en général depuis les années 1990 continue dans un avenir assez rapproché.

Stratégie 2020 Changement stratégique Objectif 3

«Aligner une structure de forces viable à la mesure de nos moyens, qui sera instruite et équipée de façon à posséder des aptitudes supérieures au combat axées sur la doctrine et les technologies de pointe appropriées à l'espace de bataille du XXI^e siècle.»

La Défense doit donc réduire et rationaliser ses engagements internationaux là où c'est possible tout en renforçant l'ampleur et la profondeur de la structure de ses Forces afin d'améliorer sa capacité générale à assurer les déploiements outre-mer. Ces modifications ne peuvent être opérées qu'avec la collaboration, et l'accord, du gouvernement et des alliés du Canada.

Étant donné la complexité et le danger croissants inhérents aux opérations modernes, la Défense doit également arriver à une meilleure combinaison de capacités militaires. Dans le contexte de sécurité émergent, certaines capacités, telles que l'intervention rapide et le déploiement mondial, deviennent plus pertinentes alors que d'autres perdent de l'importance.

Dans ce contexte, la Défense continuera un certain nombre d'efforts entrepris en vue de moderniser la structure de ses Forces au cours de la période de planification triennale.

- **Pour améliorer la faisabilité économique et la durabilité de la structure des Forces, la Défense :**

- Terminera la conception de la structure future des Forces de «l'Armée de demain».
- Terminera les plans pour la capacité future de parachutistes du Canada.



¹En conformité avec la ligne directrice du gouvernement, les missions des Forces canadiennes en Haïti et au Timor oriental doivent se terminer en l'an 2000. La Défense tend également à concentrer les engagements canadiens dans les Balkans en Bosnie-Herzégovine en collaboration avec les alliés du Canada faisant partie de l'OTAN.



- Élaborera et mettra en œuvre des plans pour impartir la capacité d'appui au combat de la Défense.
- Élaborera et mettra en œuvre des plans visant à assurer que les projets de modernisation des aéronefs Aurora et CF-18 sont abordables.
- **Pour améliorer la capacité de la Défense à déployer ses forces rapidement afin d'appuyer les opérations de soutien de la paix outre-mer ainsi que les opérations humanitaires, la Défense :**
 - Terminera les plans visant à assurer que l'avant-garde et la force d'intervention principale des Forces canadiennes puissent être entièrement déployées sur un théâtre d'opérations extraterritorial dans des délais respectifs de 21 et de 90 jours.
 - Terminera une évaluation des capacités et de la structure des Forces nécessaires pour fournir un transport aérien et maritime stratégique pour les Forces déployables et pour leur maintien en puissance.
- **Pour renforcer la capacité des Forces canadiennes à faire face aux questions émergentes relatives à la défense, la Défense :**
 - Mènera à bien ses efforts visant à déterminer les capacités et la structure des Forces requises en vue de faire face aux menaces asymétriques possibles, y compris les armes de destruction massive².



Pour obtenir de plus amples renseignements concernant ces engagements face à la structure des Forces, veuillez consulter le *Guide de planification de la défense 2000* à : http://www.vcds.dnd.ca/dgsp/dpg/intro_f.asp.

2. Renforcer le programme de biens d'investissements

La Défense doit renforcer son programme de biens d'investissements. D'importantes portions de l'inventaire de matériel des Forces canadiennes vieillissent rapidement et comme le vérificateur général l'a signalé en 1998, sans

²Les menaces asymétriques sont les menaces potentielles auxquelles les Canadiens et les Canadiennes, les intérêts et les infrastructures du Canada ainsi que les membres des Forces canadiennes pourraient être confrontés, elles émanent d'entités non étatiques telles que des terroristes ou le crime organisé. Alors que la possibilité de la prolifération d'armes augmente au sein de ces groupes la menace potentielle croît également. Dans le cadre de ses efforts de se préparer à l'avenir, la Défense examine les menaces asymétriques afin d'identifier les nouvelles capacités, s'il y en a, qui sont nécessaires pour les combattre.



augmentation des investissements en capitaux, les Forces canadiennes feront éventuellement face à une «obsolescence du matériel».

Dans une certaine mesure, le problème de l'«obsolescence du matériel» possible forme un cercle vicieux. Au fur et à mesure que le matériel vieillit, il devient de plus en plus onéreux à entretenir et perd de son efficacité. Au fil du temps, des investissements insuffisants dans les biens créent un «retard accumulé» de coûts d'aval au fur et à mesure que le matériel vieillit, de l'obsolescence des technologies et de l'augmentation des coûts d'entretien. Il en découle une érosion graduelle des capacités de défense du pays.



Les contraintes liées aux ressources, la cadence élevée des opérations, le besoin de soutenir la réforme institutionnelle et le réinvestissement continu dans les ressources humaines font que la Défense a été incapable de maintenir les niveaux appropriés d'investissement en capitaux au cours des dernières années. Les coûts liés au personnel constituent actuellement 45 p. 100 du budget de la Défense, le fonctionnement et l'entretien 31 p. 100, les paiements de transfert 5 p. 100 et les investissements en capital 19 p. 100.

À ce niveau d'investissement en capital, la Défense ne sera pas en mesure de devancer indéfiniment le «retard accumulé» associé au renouvellement, à la mise à jour et à la modernisation de l'inventaire de matériel au fil du temps. La question n'a pas encore aujourd'hui un caractère d'urgence. En fait, les Forces canadiennes sont plus prêtes au combat aujourd'hui qu'elles ne l'ont été depuis des années. Cependant, la question prendra de l'importance si des mesures d'augmentation des investissements en capital ne sont pas prises rapidement. Si la Défense n'agit pas, les Forces canadiennes perdront lentement leur efficacité opérationnelle et leur capacité à interopérer avec les alliés militaires du Canada.

• **Pour aborder cette question, la Défense, au cours de l'exercice 2000-2001 :**

- Augmentera la portion d'immobilisations du budget de la défense à un minimum de 23 p. 100 de façon graduelle au cours des cinq prochaines années.
- Améliorera son plan de capacités stratégiques en alignant les exigences relatives aux capacités stratégiques sur les niveaux prévus de financement au cours d'une période de 25 ans.
- Réduira le cycle d'acquisition pour les projets approuvés de 30 p. 100 par le biais d'un certain nombre de réformes au niveau de l'approvisionnement, y compris l'utilisation de passation de contrats



pré-négociés, de livraison juste à temps et de meilleures alliances avec l'industrie.

Priorités d'approvisionnement

Dans le contexte de ces vastes objectifs en capital, les priorités particulières de la Défense en matière d'acquisition, telles qu'elles sont présentées dans le plan d'immobilisations actuel de la Défense sont les suivants :

- **Hélicoptère maritime** – En vertu de ce projet, la Défense devrait acquérir de nouveaux hélicoptères maritimes pour remplacer le parc des *Sea King* vieillissants du Canada.
- **Modernisation graduelle des Aurora** – Ce projet comporte plusieurs éléments visant la rénovation et le remplacement des systèmes en vue d'étendre la capacité des aéronefs de patrouille à long rayon d'action de type Aurora. Ces aéronefs sont essentiels pour la fourniture de la capacité de surveillance de longue portée pour appuyer les Forces canadiennes et d'autres ministères du gouvernement.
- **Modernisation graduelle des CF-18** – Ce projet comporte plusieurs éléments visant la rénovation et le remplacement des systèmes nécessaires au maintien de la capacité des Forces canadiennes à effectuer le contrôle de l'espace aérien, les opérations de contingence aériennes et à fournir un appui aérien efficace.
- **Satellite canadien de télécommunications militaires** – En vertu de ce projet, la Défense prévoit acquérir une capacité efficace de communication à longue distance en vue d'appuyer le commandement et le contrôle des forces déployées. Une fois terminé, ce projet améliorera la capacité des Forces à interopérer avec leurs alliés principaux, notamment les États-Unis.
- **Capacité spatiale interarmées** – Ce projet abordera deux capacités liées à l'espace : la surveillance de l'espace qui fournira des données relatives aux objets se trouvant dans l'espace et qui présentent un intérêt national pour le Canada et la surveillance à partir de l'espace qui augmentera la capacité de la Défense à protéger les intérêts canadiens dans l'espace.
- **Capacité de soutien logistique en mer et de transport maritime** – En vertu de ce projet, la Défense prévoit acquérir des vaisseaux polyvalents

Stratégie 2020
Changement stratégique
Objectif 5

«Renforcer nos relations d'armée à armée avec nos principaux alliés afin d'assurer l'interopérabilité des forces, de la doctrine et du C⁴I (commandement, contrôle, communications, ordinateurs et renseignement).»



capables de soutenir les forces navales en mer et de fournir un transport maritime pour le soutien des forces terrestres et aériennes dans le cadre d'opérations interarmées.

- **Capacité de transport aérien** – Un transport aérien stratégique devient de plus en plus nécessaire dans le nouveau contexte de sécurité internationale. Pour faire une différence à l'étranger, les Forces canadiennes doivent être en mesure de se déployer rapidement là où leur présence est nécessaire. Notre flotte actuel de transport tactique, le C-130 *Hercules*, n'a pas suffisamment d'autonomie ni de capacité de charge pour déployer rapidement de forces au niveau mondial. En vertu de ce projet, la Défense examinera les options possibles pour améliorer les capacités de transport aérien stratégique des Forces canadiennes.
- **Ravitaillement aérien stratégique** – Les Forces canadiennes ont perdu leur capacité de ravitaillement aérien stratégique avec la mise à la retraite de ses Boeing 707. Ce projet explorera les options dont le Ministère dispose pour acquérir de nouveau cette capacité.
- **Remplacement de la capacité de commandement, de contrôle et de lutte antiaérienne** – Ce projet est conçu pour remplacer la capacité de commandement, de contrôle et le domaine du groupe opérationnel de la défense aérienne qui est actuellement fournie par les destroyers de la catégorie *Iroquois* maintenant vieillissants.
- **Capacité du renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectif et de reconnaissance** des forces terrestres – Cette capacité fournira aux commandants de la Force terrestre les renseignements opérationnels opportuns et précis dont ils ont besoin pour employer les forces de façon efficace et minimiser les risques de blessures. Le projet permettra le traitement des intrants d'un vaste éventail de détecteurs sur les champs de bataille nationaux et internationaux existants et envisagés.
- **Système de tir indirect moyen** – Ce projet corrigera les lacunes identifiées du système actuel de tir indirect moyen des forces terrestres.

Stratégie 2020
Changement stratégique
Objectif 4

«Renforcer la préparation au combat de nos forces navales, aériennes et terrestres ainsi que leur capacité de déploiement et leur soutenabilité dans le monde entier.»

Ces projets seront réalisés s'il est reconnu qu'ils ne sont pas trop onéreux et peuvent être réalisés et s'ils reçoivent l'approbation du gouvernement.



3. Prendre soin des ressources humaines de la Défense

Le personnel constitue la pierre angulaire de toute organisation et c'est particulièrement vrai pour le ministère de la Défense nationale et pour les Forces canadiennes.



En tant que vaste organisation professionnelle qui regroupe divers ensembles de compétences dans un milieu très exigeant, il est impératif que la Défense soit en mesure d'attirer, et de retenir, un personnel de qualité. La capacité de la Défense à atteindre cet objectif fait cependant l'objet de pressions croissantes.

La concurrence pour l'obtention de personnel compétent s'accroît avec les départs en retraite de la génération du baby-boom et la baisse du taux de chômage général au Canada et aux États-Unis. Ces pressions sont renforcées par la rapidité de l'évolution technologique et le besoin constant de former et de perfectionner un effectif important.

Les répercussions de la cadence élevée des opérations soutenue par les Forces commencent à se faire sentir au niveau des employés militaires et civils de la Défense, bien qu'il faille reconnaître que ces répercussions sont plus profondes pour les forces opérationnelles principales. Ainsi, certains membres des Forces canadiennes ont réalisé trois, quatre et même cinq roulements outre-mer au cours des quatre ou cinq dernières années.

Étant donné ces pressions, il importe de remarquer que la Défense a réalisé d'importants progrès depuis deux ans dans son effort visant à adresser les questions de qualité de vie et à recentrer son attention sur l'importance de ses ressources humaines. La mise en œuvre des recommandations sur la qualité de vie formulées par le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants (CPDNAC) du Parlement se déroule comme prévu et le Ministère a élaboré une stratégie de renouvellement et d'emploi de l'effectif à long terme pour ses employés civils.

Néanmoins, la tâche est loin d'être terminée. Si la Défense doit maintenir un solide programme de défense et garantir l'existence de forces

Stratégie 2020
Changement stratégique
Objectif 6

«Faire de la Défense un milieu de travail enrichissant, flexible et progressif où se constituent des équipes professionnelles d'hommes et de femmes innovateurs et extrêmement compétents déterminés à remplir leur mission.»



opérationnelles efficaces dans l'avenir, elle devra continuer à améliorer les débouchés de carrière, ses programmes de formation et de perfectionnement et la qualité du milieu de travail global qu'elle offre à son personnel.

Pour ce faire, la Défense continuera, au cours de l'exercice 2000-2001, ses efforts de réinvestissement dans ses ressources humaines et l'attention qui leur est portée de la façon suivante :

- **Afin de respecter son engagement de mise en œuvre des recommandations restantes du CPDNAC portant sur la qualité de vie, la Défense :**
 - Améliorera les indemnités liées au congé de maternité et au congé parental.
 - Améliorera encore plus le programme de réinstallation.
 - Établira un programme de retraite pour les membres de la Réserve.
 - Établira une «indemnité de vie chère en région» pour les membres situés dans différentes régions du pays et transférés entre elles.
 - S'emploiera à modifier la *Loi sur les pensions* afin de permettre le paiement de pensions d'invalidité aux membres servant encore.
 - Réduira le double emploi des examens médicaux et de la documentation requise lorsque les membres sont blessés.
 - Révisera l'instruction pour garantir que le «leadership bienveillant» est favorisé.
 - Élaborera une politique complète d'hébergement pour le logement des Forces canadiennes.
 - Terminera un plan complet visant à rénover et à rationaliser le portefeuille de logement de la Défense.
 - Redéfinira le mandat à long terme de l'Agence de logement des Forces canadiennes.
 - Publiera un «bulletin de résultats» portant sur le statut général du programme de qualité de vie du CPDNAC.

- **Pour améliorer les services médicaux des Forces canadiennes, la Défense mettra en œuvre les recommandations du Groupe de travail du Chef d'état-major de la Défense sur la réforme des Services de santé des Forces canadiennes. Cela conduira à :**
 - L'établissement d'un bureau de gestion de projet sur la Réforme des soins de santé des Forces canadiennes.
 - L'agrément de toutes les cliniques des Forces canadiennes en vertu des normes d'agrément du Conseil canadien d'agrément des services de santé.
 - La normalisation de la prestation des services de santé dans toutes les cliniques des Forces canadiennes et l'introduction d'un noyau de base de



fournisseurs de soins de santé afin de fournir une continuité des services de soin pour les membres des Forces canadiennes.

- Le rapprochement et la normalisation des Centres de soutien pour trauma et stress opérationnels ainsi que des autres initiatives relatives à la santé mentale.

- **Pour renforcer la formation et le perfectionnement, la Défense :**

- Mettra en œuvre le projet du Renouveau de la fonction publique qui comprend l'établissement de centres d'apprentissage et de carrière dans l'ensemble du pays.
- Terminera la mise en œuvre de la Stratégie d'emploi du Ministère.

Stratégie 2020
Changement stratégique
Objectif 2

«Créer et entretenir un climat de leadership qui favorise l'initiative, l'esprit de décision et la confiance, tout en améliorant l'aptitude de nos chefs à diriger et à gérer efficacement.»

- **Pour améliorer encore son milieu de travail civil, la Défense :**

- Effectuera un suivi du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux en déterminant les questions principales en vue d'une action immédiate, en élaborant des plans visant à les traiter et en prenant des mesures à tous les niveaux.

- **Pour améliorer le caractère juste des conditions d'emploi des membres des Forces canadiennes, la Défense :**

- Mettra en œuvre les modifications prévues du principe de l'Universalité du service³.

4. Revoir l'infrastructure nationale de la Défense

Au sein du gouvernement fédéral, c'est la Défense qui a la plus lourde charge d'actifs immobiliers.

En tant qu'institution nationale importante présente partout au pays, la Défense est responsable de plus de :

- 27 bases et stations terrestres, navales et aériennes;

³Le principe de l'Universalité du service qui se résume dans la phrase «non déployable, non employable» déclare que les membres des Forces canadiennes doivent être en assez bonne santé pour être déployés dans une région opérationnelle à tout moment. Un examen de cette politique effectué en 1999 a débouché sur un certain nombre de modifications de la politique, y compris une redéfinition des exigences d'universalité et de l'adaptation raisonnable des membres affectés de limitations relatives à l'emploi.



- 57 jetées, quais et havres;
- 449 propriétés indépendantes, y compris les dépôts d'armes, les aires d'entraînement, les centres de formation militaire, les camps de cadets et les manèges militaires locaux;
- 550 propriétés louées;
- 1 600 kilomètres d'égouts pluviaux et de réseaux séparatifs;
- 2 200 kilomètres de systèmes électriques et de systèmes de chauffage;
- 5 900 kilomètres de routes;
- 8 800 000 mètres carrés de chaussée aéroportuaire.

Malgré des réductions significatives de l'infrastructure et des fermetures de bases effectuées lors de la réduction des effectifs des années 1990, la Défense continue à occuper plus de 45 p. 100 de la surface utile du gouvernement fédéral.



Plus de 44 p. 100 des actifs immobiliers de la Défense ont maintenant plus de 40 ans. Tout comme le programme d'investissement, cependant, la Défense n'a pas été capable d'allouer des fonds suffisants pour maintenir adéquatement cette infrastructure à plus long terme. Il en résulte qu'une part grandissante de l'infrastructure vieillit plus que ne le permet sa vie économique utile. On estime qu'environ 50 p. 100 de l'infrastructure de la Défense sera inutilisable dans dix ans. Le coût d'évaluation de cette commande d'entretien dépasse un milliard de dollars.

Révision de l'infrastructure

Afin d'aborder cette question de l'entretien de l'infrastructure, il faut apporter des innovations majeures et opportunes à la façon dont la Défense conserve, acquiert et dispose de ses actifs immobiliers.

Comme première étape, la Défense a déjà ciblé une réduction de 10 p. 100 des actifs immobiliers au cours des cinq prochaines années.

- **De plus, la Défense :**
 - Préparera un Plan stratégique des actifs immobiliers, afin d'identifier les exigences à long terme de l'infrastructure des Forces canadiennes, de fixer des objectifs et de considérer les possibilités qui s'offrent.
 - Articulera un plan en vue de réduire les coûts d'entretien de l'infrastructure.

Le Plan stratégique des actifs immobiliers proposera aussi des façons d'atteindre les objectifs de financement et mettra au point des méthodes de rechange de



conserver et de gérer les actifs immobiliers de la Défense. Par exemple, l'une des possibilités qu'il faut examiner, c'est la mise en commun des installations et des terres de la Défense avec d'autres ministères du gouvernement, d'autres gouvernements nationaux et le secteur privé.

5. Soutenir les relations canado-américaines

Le Canada et les États-Unis entretiennent la relation qui est probablement la plus complète et la plus mutuellement bénéfique au monde en matière de défense.

Alors que la relation canado-américaine demeure forte, une série de questions importantes et étroitement liées en matière de défense devront être examinées au cours des mois et des années à venir. De fait, ces questions auront des incidences significatives pour l'avenir d'une relation plus large entre le Canada et les États-Unis. Les questions clés sont :

- **La coopération canado-américaine dans l'espace** – Le régime actuel permet au Canada d'épargner des coûts considérables pour ses programmes militaires spatiaux, lesquels, en raison de leurs capacités à recueillir et à diffuser des renseignements, deviennent rapidement un élément indispensable des opérations militaires modernes. La coopération en matière de défense dans l'espace présente beaucoup de domaines dans lesquels le Canada et les États-Unis peuvent collaborer afin de renforcer l'interopérabilité entre leurs forces respectives.
- **Le renouvellement de NORAD** – Pour un investissement relativement modeste, le Canada tire des avantages significatifs du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), y compris la capacité de tracer un avion qui entre dans l'espace aérien du Canada, le commandement, les liens de contrôle et les liens de communication unifiés avec les États-Unis, des renseignements en temps réel sur les lancements de missiles à l'échelle internationale et le repérage des objets spatiaux. Ces avantages – essentiels à une défense canadienne efficace – seraient d'un coût prohibitif si le Canada devait les payer de sa poche. L'accord actuel de NORAD arrive à échéance en mai 2001.
- **La défense antimissiles balistiques** – Un programme servant à élaborer un système de défense contre les missiles balistiques est actuellement en cours aux États-Unis, avec l'objectif de pouvoir se défendre contre un nombre limité de missiles balistiques dirigés vers son territoire. Le gouvernement des États-Unis a prévu que le premier déploiement d'un tel système de «défense antimissiles nationale» aurait lieu en 2005.
- Le système proposé différera du système appelé «guerre des étoiles» que le président des États-Unis, Ronald Reagan, avait proposé dans les années 1980. Le système de défense antimissiles nationale sera un système de



défense terrestre, conçu pour intercepter un missile avec un autre missile en se servant de la technologie existante. Par contraste, le concept de «guerre des étoiles» reposait sur une technologie non démontrée de protection au laser basée dans l'espace. Le système de défense antimissiles nationale proposé consiste en un système limité, conçu pour se protéger des cônes de charge en approche, et non comme un écran de protection contre une attaque massive.

- Pour le Canada, la question sera de savoir s'il faut participer au système de défense et comment le faire, et quel impact cette décision aura sur une relation plus élaborée avec les États-Unis et d'autres pays.
- **La défense de la mère patrie** – Un autre aspect du programme de sécurité canado-américain émergent est ce que les États-Unis appellent la «défense de la mère patrie» – la protection des gens, de la propriété et de l'infrastructure critique contre des menaces non traditionnelles, telles que le terrorisme nucléaire, biologique et chimique ou les cyberattaques.
- **Le commerce entre le Canada et les États-Unis en matière de défense** – La collaboration en matière de défense est aussi un élément important des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. En octobre 1999, le Canada et les États-Unis sont parvenus à une entente de principe sur les éléments principaux requis afin de résoudre les problèmes résultant des modifications apportées à l'entente International Traffic in Arms Regulations (ITAR) en avril 1999. Malgré cette réalisation, il demeure des irritants et des questions dans le domaine du commerce en matière de défense.
- **Dans le contexte de ces questions, les priorités clés de la Défense pour les relations entre le Canada et les États-Unis en matière de défense pendant l'exercice 2000-2001 consistent à :**
 - Travailler avec le Comité permanent de la défense nationale des anciens combattants, avec les intervenants de la défense et d'autres intervenants, en vue de sensibiliser et de renseigner les gens sur les nouvelles questions en matière de la défense du Canada et des États-Unis.
 - Examiner la question du renouvellement de NORAD.
 - Développer une meilleure compréhension du programme de défense antimissiles balistiques des États-Unis, en vue de créer des options qui permettront ultérieurement au Canada de prendre des décisions futures.
 - Poursuivre les discussions avec d'autres ministères du gouvernement en mettant au point une approche générale canadienne aux questions liées à la défense de la mère patrie.
 - Continuer à étudier les occasions d'utiliser l'espace et les technologies des communications afin d'améliorer l'interopérabilité des forces militaires canadiennes et américaines.



6. Fixer la réforme institutionnelle et le changement culturel

En tant qu'institution nationale visible et source de fierté pour les Canadiens et les Canadiennes, la Défense a la responsabilité de se montrer à la hauteur des normes et des attentes publiques les plus élevées. Tous les membres de l'Équipe de la défense prennent ces responsabilités très au sérieux.

Bien que la Défense ait réalisé des progrès significatifs en mettant en œuvre plus de 300 réformes institutionnelles tirées de cinq rapports séparés, il reste du travail à faire en vue d'institutionnaliser les changements à l'intérieur de la culture de la Défense.

«Nous (les membres du Comité) estimons que les bases du programme de réforme sont de plus en plus solides et que la plupart des actions recommandées dans les différents rapports et dans les demandes de surveillance ont été accomplies. L'évaluation des réalisations, cependant... devrait considérer le degré d'intégration de la réforme à l'intérieur de la culture de l'institution et la façon dont elle est reflétée dans les activités quotidiennes.»

John Fraser
Comité de surveillance des changements
au sein du ministère de la Défense
nationale et des Forces canadiennes
Rapport final – 1999

Dans sa volonté de réforme et changement, la Défense continuera à appuyer le processus de renouvellement en cours au sein du Ministère et des Forces canadiennes, afin de veiller à ce que ces réformes soient institutionnalisées.

- **Afin de réaliser la volonté de changement du ministre , la Défense :**
 - Continuera à mettre en œuvre toutes les réformes qui restent – particulièrement dans les domaines du leadership, du perfectionnement professionnel des officiers et de la restructuration de la Réserve.
 - Mettra au point et appliquera un plan stratégique complet afin d'engager la réforme et de promouvoir le changement culturel à long terme.

- **Afin de renforcer davantage le leadership, la Défense :**
 - Continuera à améliorer le développement des qualités de chef par la mise en œuvre complète du projet du Perfectionnement professionnel des officiers 2020.
 - Définira et mettra en œuvre une norme commune pour la sélection, le perfectionnement et l'évaluation des chefs militaires et civils.



- Mettra au point un plan de mise en œuvre d'un modèle de leadership amélioré pour l'entraînement, la formation et le perfectionnement professionnel des officiers.
- **Afin de renforcer la diversité et de continuer à intégrer les femmes dans les Forces canadiennes, la Défense :**
 - Révisera et mettra à jour les politiques et la formation sur le harcèlement.
 - Élaborera une politique d'ensemble sur la nécessité de s'adapter à la diversité religieuse et culturelle.
 - Validera les normes en matière de condition physique et d'entraînement, de façon à ce qu'elles reflètent les besoins des Forces canadiennes en matière de condition physique.
 - Sensibilisera les recruteurs à la diversité culturelle.

Restructurer la Force de réserve



Entre autres éléments très importants de ses efforts globaux pour moderniser et renouveler les Forces canadiennes, la Défense entreprendra aussi de revitaliser et de restructurer la Force de réserve.

À une époque où la Force régulière du Canada est utilisée au maximum en raison des demandes opérationnelles actuelles, la Force de réserve est plus importante que jamais pour alléger les pressions opérationnelles. En alignant mieux la Force de réserve sur la Force régulière, la Défense pourra mieux répondre aux attentes canadiennes, réaliser les engagements opérationnels et veiller à l'équilibre des Forces.

- **Afin d'atteindre cet objectif, la Défense poursuivra ses efforts de revitalisation et de restructuration de la Force de réserve du Canada au cours de l'exercice 2000-2001. En particulier, la Défense :**



- Définira la mission de la Force de réserve.
- Décrira en détail les rôles opérationnels de la Force de réserve.
- Commencera à aligner la structure de la Force de réserve sur ses rôles opérationnels approuvés.
- Assurera que la nouvelle structure de la Force de réserve soit soutenue et financée adéquatement.
- Consolidera la formation et la préparation de la Force de réserve.



- Améliorera les avantages sociaux de la Force de réserve et son accès à une meilleure qualité de vie.

7. Améliorer les communications, l'ouverture et la transparence

Parce que la Défense est un organisme important et diversifié présent partout au Canada et dans le monde, de bonnes communications internes sont essentielles à l'adaptation à des changements constants, à un leadership efficace, au commandement et au contrôle, et surtout au moral.

La Défense doit aussi être capable de communiquer efficacement avec les membres du Parlement, les intervenants de la Défense et tous les Canadiens et Canadiennes – de façon à pouvoir expliquer les questions et les défis auxquels elle fait face, ainsi que les actions et les initiatives qui sont actuellement en cours afin de traiter ces questions. Cela inclut d'être aussi ouvert et transparent que possible dans les limites de la loi.

En conséquence, les communications, l'ouverture et la transparence demeureront une priorité pour la Défense au cours de l'exercice 2000-2001 et au-delà.

- **Afin d'améliorer encore les communications internes et externes, la Défense :**
 - Mettra en œuvre un programme d'accès parlementaire, afin de fournir aux membres du Parlement des occasions de connaître de première main les exercices et les opérations des Forces canadiennes.
 - Continuera à améliorer la qualité des renseignements de la Défense qui sont disponibles pour les Canadiens et les Canadiennes en mettant à jour sa trousse générale de renseignements et divers produits accessibles sur le site Internet D-NET [www.dnd.ca].
 - Adaptera mieux ses communications internes aux publics différents et continuera à utiliser intensivement ses deux moyens de communication – l'Intranet ministériel et la *Feuille d'Érable*, le journal hebdomadaire national de la Défense.
- **Afin d'améliorer encore l'ouverture et la transparence, particulièrement en ce qui concerne l'accès à l'information, la Défense :**

Stratégie 2020
Changement stratégique
Objectif 7

*«Nouer des partenariats
externes stratégiques bien
définis afin de faciliter à la
Défense la réalisation des
objectifs nationaux.»*



- Continuera à améliorer le traitement des demandes d'Accès à l'information (AAI) en rationalisant davantage les procédures, là où c'est possible.
- Continuera à fournir des moyens informels d'accès public aux dossiers d'AAI par le biais de l'utilisation de la technologie de l'information.

8. Moderniser les pratiques de gestion

Comme toutes les institutions publiques, la Défense a aussi la responsabilité de répondre aux normes publiques les plus élevées en matière de gestion et d'administration des fonds publics. Comme elle est l'organisme fédéral le plus important au Canada, il est impératif que la Défense aide à établir la norme en assurant une utilisation optimale des ressources pour les Canadiens et les Canadiennes.

Dans ce contexte, la Défense a réalisé des progrès substantiels depuis ces dernières années, en renforçant et en modernisant ses pratiques de gestion ministérielle, ayant déjà adopté de nombreuses techniques de gestion moderne en mettant au point la Stratégie 2020 et ses procédures de planification d'entreprise. Cependant, la modernisation et le changement relèvent d'un processus continu, et il y a plusieurs domaines dans lesquels la Défense continuera à avancer afin de moderniser ses pratiques de gestion.

Stratégie 2020
Changement stratégique
Objectif 8

« Adopter une conception globale de la planification, de la gestion et du contrôle axée sur les besoins opérationnels, qui nous préparera à faire face rapidement et efficacement aux changements. »

- **Afin de simplifier davantage et de rationaliser sa planification d'entreprise interne et ses processus de gestion ministérielle, la Défense :**
 - Mettra au point et mettra en œuvre son plan d'action en matière de contrôle moderne et rendra régulièrement compte de ses progrès au *Groupe de travail sur la modernisation* du sous-ministre.
 - Mettra en œuvre la première phase du cadre intégré de gestion de la Défense, lequel incorporera diverses composantes de planification dans un système de gestion et d'information de pointe.
 - Mettra en œuvre la Stratégie d'information financière à l'échelle du gouvernement, ce qui inclura de passer à un exercice de comptabilité et de rapport exhaustif.
 - Complétera la conversion de tous les postes civils selon la Norme générale de classification de la fonction publique. Cela comporte également la mise au point des stratégies afin de faire face aux griefs qui pourraient découler de la conversion.



- **Afin d'améliorer la gestion de l'information et la qualité des ressources disponibles pour les décideurs, la Défense :**
 - Continuera à renforcer la défense du réseau informatique, afin d'assurer la protection efficace des ressources d'information de la Défense et d'améliorer la qualité des renseignements disponibles pour la direction.
 - Continuera à préparer le terrain à la mise en œuvre d'un cadre d'évaluation du rendement plus solide.



SECTION QUATRE – INITIATIVES HORIZONTALES

En tant qu'institution nationale et à titre d'organisme le plus important au sein du gouvernement fédéral, la Défense a un rôle important à jouer afin d'appuyer la réalisation de priorités nationales telles qu'elles sont définies dans le discours du Trône du gouvernement.

Promouvoir la position du Canada sur la scène mondiale

Les Forces canadiennes sont présentes partout dans le monde et ont une tradition déjà ancienne d'appui aux efforts de maintien de paix et de stabilité de la collectivité internationale dans les points chauds du monde. La Défense appuiera le développement des initiatives d'intervention rapide des Nations Unies, et elle continuera à travailler en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, afin de faire progresser le programme gouvernemental en matière de sécurité de la population, y compris les efforts destinés à protéger les enfants de la participation dans un conflit armé.

Science et technologie



La technologie jouera un rôle de plus en plus important dans l'équipement, l'organisation et la formation des forces armées modernes. Comme le Ministère se prépare à l'environnement futur de la défense, la recherche et le développement (R-D) efficaces et opportuns en matière de nouvelles technologies de défense seront critiques.

Pour cette raison, la Défense travaillera en collaboration étroite avec les planificateurs stratégiques du Ministère afin d'assurer que nos initiatives en matière de R-D répondent aux objectifs à long terme de la Défense. Par anticipation aux

demandes croissantes en matière de recherche et de développement relatifs à la défense, la Direction de recherches et de développement pour la défense du Canada a mis sur pied un certain nombre d'initiatives significatives, afin de s'assurer qu'elle restera un membre réceptif, innovateur et efficace de l'Équipe de la Défense pendant une bonne partie de ce siècle.

Cet engagement contribuera aussi à conserver la base industrielle de la défense du Canada et à favoriser une plus





grande collaboration nationale et internationale en matière de recherche, grâce aux universités et aux instituts canadiens – un réservoir de compétences qui fait partie intégrante de l'infrastructure des connaissances au Canada.

Politique du Canada concernant le Secteur du Nord

La Défense a joué un rôle de chef de file en abordant des questions liées à la sécurité du Nord canadien. Des facteurs tels que la fin de la guerre froide, le changement climatique et le développement des ressources ont ouvert le Nord à un trafic aérien, terrestre et maritime accru. Ces facteurs entraînent avec eux de nombreux soucis concernant la sécurité – la sécurité des Canadiens et des Canadiennes qui habitent les frontières nord de ce pays, la sécurité de nos ressources, la



sécurité de ceux et celles qui transitent par notre territoire, et notre souveraineté en général. Le commandant du Secteur du Nord des Forces canadiennes a lancé la mise sur pied d'un groupe de travail interministériel sur la sécurité de l'Arctique, et il travaillera en collaboration avec quelque dix ministères du gouvernement fédéral, aussi bien qu'avec des ministères des gouvernements provinciaux et des groupes autochtones, afin d'aborder ces questions d'intérêt commun.

L'environnement



Le ministère de la Défense nationale et les opérations des Forces canadiennes ont des impacts sur l'environnement, non seulement sur les collectivités qui se trouvent à proximité des sites opérationnels, mais partout au pays également. Cependant, nous demeurons engagés à assurer que nos activités soient exécutées d'une façon qui sera durable du point de vue de l'environnement et qui réalisera notre

mission sans compromettre les générations futures.

La Défense a soumis au Parlement sa première Stratégie de développement durable (SDD), ***Des activités de défense respectueuses de l'environnement*** [www.dnd.ca/admie/dge/sds/sds1_f.htm] en décembre 1997. Au cours de l'exercice 2000-2001, la Défense continuera à mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de réaliser les engagements qui ont été pris dans ce document.



Le ministre de la Défense nationale soumettra en décembre 2000 la deuxième SDD ministérielle, laquelle sera mise en œuvre en 2001-2002 et au-delà. La nouvelle stratégie reflétera les engagements que le gouvernement a pris en octobre 1999 dans son discours du Trône.

Former nos enfants et nos jeunes



Plus de 60 000 jeunes Canadiens et Canadiennes participent chaque année à l'Organisation des cadets du Canada, et plus de 1 100 jeunes participent aux Junior Rangers canadiens, un programme structuré qui

s'adresse aux jeunes et qui encourage les cultures et les modes de vie traditionnels dans les communautés éloignées. Nous continuerons à appuyer et à élaborer ces programmes, en vue d'atteindre un enrôlement global de 70 000. La Défense continuera à offrir aux jeunes Canadiens et Canadiennes une formation de qualité et des possibilités de perfectionnement.



Bâtir une économie dynamique

La Défense est présente dans environ 3 000 communautés partout au Canada et elle continuera de contribuer à une économie canadienne forte en procurant des emplois, en formant une main-d'œuvre qualifiée et en travaillant avec l'industrie. Grâce à des programmes industriels et internationaux, la Défense soutient les compagnies canadiennes dans la commercialisation de leurs produits à l'échelle internationale, et grâce à des partenariats actifs avec les compagnies et les universités canadiennes, la Défense favorise le transfert de nouvelles technologies au secteur privé.



SECTION CINQ – CONCLUSION

Aller de l'avant dans un monde en évolution

On ne peut douter que la Défense a réalisé des progrès importants au cours des quelques dernières années en abordant les questions et les défis auxquels elle fait face. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la qualité de vie, la réforme institutionnelle, les communications, l'ouverture et la transparence, ainsi que la justice militaire et les biens d'équipement.

Le monde continue cependant de changer, et la Défense doit continuer de changer avec lui.

Le gouvernement a clairement montré sa volonté de voir le Canada jouer un rôle actif et indépendant dans le monde, ainsi que son désir d'accorder plus d'importance à l'amélioration de la sécurité civile dans notre politique étrangère et de défense.

Il est également clair que les Canadiens et les Canadiennes appuient les bases fondamentales de la politique de défense du gouvernement, c'est-à-dire le besoin de conserver des forces aptes au combat et polyvalentes, capables de remplir un large éventail de missions et de services. De plus, les Canadiens et les Canadiennes ont clairement montré qu'ils attendent des Forces canadiennes qu'elles soient là quand on a besoin d'elles et qu'elles répondent aux normes de rendement les plus élevées.

Se montrer à la hauteur de ces attentes – systématiquement et à une époque de changements rapides – est une entreprise d'une grande portée. Afin de relever ce défi, la Défense doit s'assurer qu'elle optimise le mélange des compétences qu'elle doit conserver pour l'avenir, et miser sur ses investissements en matière de défense afin d'assurer le retour maximal du Canada.

C'est pourquoi la Stratégie 2020 est essentielle à la Défense dans ses efforts d'aller de l'avant. En tant que guide à long terme de la planification d'entreprise, la Stratégie 2020 définit clairement les objectifs stratégiques auxquels la Défense doit parvenir en vue d'assurer son succès dans l'avenir.

L'essentiel, c'est que pour se montrer à la hauteur au cours des années à venir, la Défense doit moderniser la structure des forces, consolider son programme d'investissement, nourrir ses ressources humaines et faire les investissements requis afin d'assurer que les Forces canadiennes seront globalement déployables et qu'elles pourront interopérer avec les alliés principaux du Canada.



Elle doit également mener à bonne fin les réformes institutionnelles, continuer d'aborder les questions nouvelles et émergentes en matière de défense et s'y adapter, en plus de renforcer les communications avec les Canadiens et les Canadiennes, afin de mieux les engager par la suite à façonner l'avenir de leurs Forces canadiennes.

Le Canada et les Forces canadiennes ne peuvent pas être tout à la fois et pour tout le monde. Nous devons faire des choix et aller de l'avant en nous basant sur des priorités clairement définies afin de mieux situer les Forces canadiennes pour l'avenir. La Défense a une stratégie, elle va de l'avant et elle continuera à le faire au cours des mois et des années à venir.



SECTION SIX – RÉSULTATS PRÉVUS

Dans le Rapport sur les plans et les priorités du ministère de la Défense nationale pour l'année budgétaire 2000-2001, on utilisera les termes de planification suivants :

Secteur d'activités

La mission du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes consiste à défendre le Canada ainsi que les intérêts et les valeurs du Canada, tout en contribuant à la paix et à la sécurité sur la scène internationale.

Gammes de services

On utilisera les huit gammes de services suivants :

1. Forces maritimes
2. Forces terrestres
3. Forces aériennes
4. Opérations interarmées et protection civile
5. Communications et gestion de l'information
6. Soutien de la fonction Personnel
7. Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement
8. Cadres de direction du Ministère et des Forces

Engagements en matière des résultats clés

Les engagements en matière des résultats clés pour la Défense sont les Objectifs de défense tels que définis dans le *Guide de planification de la défense 2000*. Ils se présentent comme suit :

Objectif de défense 1 (D01) : fournir au gouvernement des conseils stratégiques en matière de défense et de sécurité.

Son accomplissement consiste à fournir des conseils et des renseignements au gouvernement.

Objectif de défense 2 (D02) : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.

Son accomplissement consiste à :

- (1) Protéger la souveraineté du Canada en assurant la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.



- (2) Organiser une intervention immédiate, efficace et adéquate devant des gestes terroristes qui touchent, ou qui sont susceptibles d'affecter, les intérêts nationaux.

Objectif de défense 3 (D03) : répondre aux demandes d'aide au pouvoir civil.

Son accomplissement consiste à répondre avec efficacité à toutes les demandes d'aide au pouvoir civil.

Objectif de défense 4 (D04) : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.

Son accomplissement consiste à :

- (1) participer à des opérations multilatérales avec des membres des Nations Unies, des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou dans le cadre de coalitions avec d'autres pays animés des mêmes sentiments;
- (2) maintenir la capacité de mener avec efficacité des opérations maritimes, terrestres, aériennes et spatiales de concert avec des forces militaires alliées, en particulier celles des États-Unis;
- (3) contribuer à la surveillance et au contrôle aérospatiaux ainsi qu'à la collecte, au traitement et à la diffusion de données sur les alertes aux missiles, par l'intermédiaire du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD);
- (4) maintenir la participation du Canada au Programme canado-américain d'essai et d'évaluation, à l'Accord sur le partage de la production de défense, à l'Accord sur le partage du développement industriel pour la défense ainsi qu'à d'autres accords bilatéraux;
- (5) étudier avec les États-Unis les possibilités qui s'offrent en matière de défense contre les missiles balistiques et qui respectent le Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques en portant un intérêt particulier à la recherche et en misant sur les ressources de communication et de surveillance actuelles;
- (6) élargir les liens et échanges bilatéraux et multilatéraux avec certains partenaires de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de la région de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique latine et de l'Afrique;
- (7) participer aux activités de contrôle et de vérification des armements, sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Vienne, la Conférence sur le désarmement, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ainsi que l'Organisation des Nations Unies.



Objectif de défense 5 (D05) : aider d'autres ministères fédéraux ainsi que d'autres paliers de gouvernement dans la poursuite des objectifs nationaux.

Son accomplissement consiste à :

- (1) conserver la capacité d'aider le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à protéger et à évacuer des Canadiens se trouvant dans des régions menacées par un conflit;
- (2) aider d'autres ministères fédéraux ou autres paliers de gouvernement, à la demande de ceux-ci, à atteindre les objectifs nationaux dans des domaines comme la protection des zones de pêche, la lutte contre le trafic de stupéfiants et la protection de l'environnement.

Objectif de défense 6 (D06) : appuyer les grands programmes du gouvernement.

Son accomplissement consiste à :

- (1) veiller à ce que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes remplissent leur rôle en tant qu'institution nationale;
- (2) veiller à ce que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes appliquent les lois, politiques et pratiques de gestion du gouvernement;
- (3) favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.

Objectif de défense 7 (D07) : fournir du secours d'urgence et du secours humanitaire.

Son accomplissement consiste à :

- (1) contribuer aux mesures de protection ainsi qu'à la fourniture d'aide humanitaire et de secours aux sinistrés;
- (2) fournir un programme national de recherche et de sauvetage.

Objectif de défense 8 (D08) : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Son accomplissement consiste à :

- (1) veiller à ce que les activités administratives ministérielles se déroulent de manière efficace et rentable;
- (2) veiller à la mise en place d'un programme complet de développement des qualités de chef à l'intention des membres du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes;



- (3) instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage;
- (4) veiller à ce que les stratégies ministérielles tiennent compte des besoins à court terme et à long terme en matière de main-d'œuvre du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes.

Résultats prévus

Le document intitulé *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020* prescrit huit objectifs stratégiques qui guideront et orienteront la planification de la défense au cours des vingt prochaines années. Ces objectifs englobent autant le perfectionnement des capacités de la Défense que l'évolution de l'organisation. Ces objectifs stratégiques sont appelés objectifs de changement dans le *Guide de planification de la Défense*. À l'intérieur du cadre stratégique global établi en 1994, les décisions que la Défense prendra relativement à l'ensemble des activités de la Défense seront guidées par ces objectifs de changement. Chacun de ces objectifs de changement s'accompagne d'échéanciers quinquennaux qui se traduiront en buts à court terme, lesquels viendront étayer le programme de changement de la défense et les objectifs de changement au cours de la période de planification. Ces objectifs de changement, présentés ci-dessous, reflètent la perspective de la Défense concernant les Résultats prévus selon une optique de Rapport sur les plans et priorités :

Objectif de changement 1 (C01) : une voie innovatrice – Tracer une voie propice, adaptable et innovatrice vers l'avenir.

Il se divise dans les buts suivants :

- (1) Améliorer les aptitudes collectives de l'équipe des hauts cadres dans le domaine de la prise de décisions.
- (2) Définir la stratégie à long terme par tranches quinquennales, puis l'examiner et la mettre à jour périodiquement.
- (3) Bâtir les scénarios de planification des forces et s'en servir pour procurer au gouvernement des conseils cohérents.
- (4) Grâce à l'adoption d'un système de mesure du rendement axé sur les résultats, fournir au gouvernement, au Parlement et à la population des rapports à valeur ajoutée sur notre progression vers l'an 2020.
- (5) Tenir les intervenants au courant de nos progrès stratégiques grâce à un programme d'information méthodique.

Objectif de changement 2 (C02) : des chefs déterminés – Créer et entretenir un climat de leadership qui favorise l'initiative, l'esprit de décision et la confiance, tout en améliorant l'aptitude de nos chefs à diriger et à gérer efficacement.



Il se divise dans les buts suivants :

- (1) Définir et appliquer des normes élevées de sélection, de formation et d'évaluation des chefs militaires et civils de tous les échelons.
- (2) Adopter un programme méthodique qui inculquera aux cadres supérieurs les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour assurer la planification et la prise de décisions au niveau stratégique, et pour fournir des conseils au gouvernement.
- (3) Renforcer le professionnalisme et la reddition de comptes en définissant un cadre de valeurs pour l'institution de la Défense.

Objectif de changement 3 (C03) : la modernisation – Aligner une structure des forces viable à la mesure de nos moyens, qui sera instruite et équipée de façon à posséder des aptitudes supérieures au combat axées sur la doctrine et les technologies de pointe appropriées à l'espace de bataille du XXI^e siècle.

Il se divise dans les buts suivants :

- (1) Concevoir une structure des forces viable et à la mesure de nos moyens.
- (2) Mettre en œuvre un programme de modernisation cohérent, progressif et innovateur qui visera à comporter au moins 23 p. 100 du Programme des services de la Défense en immobilisations.
- (3) Mettre au point de nouvelles capacités adaptées à la lutte contre les menaces asymétriques et les armes de destruction massive.
- (4) Réorienter la Recherche et le développement de défense vers les besoins opérationnels du Ministère, en tirant parti des technologies de pointe et de l'expertise technique canadienne, surtout dans les domaines de l'espace, de la télédétection, des télécommunications et de la gestion de l'information.
- (5) Adopter un programme d'expérimentation interarmées maximisant l'efficacité des nouvelles doctrines et des nouveaux systèmes.

Objectif de changement 4 (C04) : des forces déployables dans le monde entier – Renforcer la préparation au combat de nos forces navales, aériennes et terrestres ainsi que leur capacité de déploiement et leur soutenabilité dans le monde entier.

Il se divise dans les buts suivants :



- (1) Organiser les forces terrestres afin que l'avant-garde et la force d'intervention principale puissent être entièrement déployées sur un théâtre d'opérations extraterritorial dans des délais respectifs de 21 et de 90 jours.
- (2) Renforcer notre capacité de transport stratégique aérien et naval.
- (3) Opérer la conversion du commandement de la force interarmées en une organisation déployable de C⁴I capable d'assurer le commandement et le soutien logistique nationaux au niveau opérationnel de la guerre.

Objectif de changement 5 (C05) : des forces interopérables – Renforcer nos relations d'armée à armée avec nos principaux alliés afin d'assurer l'interopérabilité des forces, de la doctrine et du C⁴I.

Il se divise dans les buts suivants :

- (1) Gérer notre relation d'interopérabilité avec les États-Unis et d'autres alliés de façon à permettre une intégration opérationnelle parfaite dans un délai réduit.
- (2) Mettre au point un programme complet d'adoption d'une nouvelle doctrine et de nouveaux équipements compatibles avec ceux de nos principaux alliés.
- (3) Élargir le programme d'exercices interarmées et interalliés de façon à y inclure toutes les armées ainsi que des échanges avec les États-Unis.

Objectif de changement 6 (C06) : carrière de choix – Faire de la Défense un milieu de travail enrichissant, flexible et progressif où se constituent des équipes professionnelles d'hommes et de femmes innovateurs et extrêmement compétents déterminés à remplir leur mission.

Il se divise dans les buts suivants :

- (1) Réduire le nombre de groupes professionnels militaires de soutien et s'orienter vers des champs professionnels plus vastes.
- (2) Mettre au point des politiques de carrière flexibles afin de répondre à l'évolution des besoins.
- (3) Étudier et adapter de nouvelles stratégies d'instruction pour permettre à tous les membres des Forces canadiennes d'acquérir les connaissances et les aptitudes communes nécessaires pour opérer dans l'espace de bataille du XXI^e siècle.



- (4) Élaborer et mettre en œuvre un programme de recrutement et de continuité d'emploi qui répondra mieux aux besoins futurs de l'Équipe de la Défense.
- (5) Mettre en œuvre les recommandations parlementaires sur la qualité de vie.

Objectif de changement 7 (C07) : des partenariats stratégiques – Nouer des partenariats externes stratégiques bien définis afin de faciliter à la Défense la réalisation des objectifs nationaux.

Il se divise dans les buts suivants :

- (1) Lorsqu'il y a lieu, assurer la planification en collaboration avec d'autres ministères du gouvernement lorsque c'est approprié afin de créer une synergie et d'accroître l'efficacité.
- (2) Mettre en œuvre un programme qui encouragera une compréhension et une coopération supérieures à l'égard des syndicats représentant de nombreux membres de l'Équipe de la Défense.
- (3) Favoriser une conception coordonnée de la stratégie de sécurité nationale.
- (4) Reformuler les partenariats essentiels avec les secteurs public et privé de la nation afin de tirer le meilleur parti des capacités de défense.
- (5) En coopération avec l'industrie canadienne aligner des démonstrateurs de technologies permettant d'affronter les menaces asymétriques.

Objectif de changement 8 (C08) : gestion efficace des ressources - Adopter une conception globale de la planification, de la gestion et du contrôle, axée sur les besoins opérationnels, qui nous préparera à faire face rapidement et efficacement aux changements.

Il se divise dans les buts suivants :

- (1) Concevoir et mettre en œuvre un système intégré de gestion de défense assurant la transition de la stratégie aux résultats.
- (2) Revitaliser le processus d'acquisition ministériel en vue de réduire les délais d'acquisition de 30 p. 100 dans le cas des projets d'immobilisations.
- (3) Mettre en place un mécanisme annuel interarmées afin de fixer les priorités de notre programme d'immobilisations et faciliter celui-ci.



- (4) Mettre au point un système de gestion des biens immobiliers qui facilitera les décisions d'investissement et de liquidation.
- (5) Réduire de 10 p. 100 les infrastructures détenues par le Ministère (tels que les bâtiments, les structures et les jetées).
- (6) Commencer l'intégration des systèmes d'information gestionnelle des activités au niveau du ministère.



SECTION SEPT – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Partie 1 – Autorisations de dépenser

Données financières

Avec les modifications du Système de gestion des dépenses sous l'égide du Projet d'amélioration des rapports au Parlement, les ministères du gouvernement doivent fournir les renseignements concernant leurs dépenses par rapport à leurs secteurs d'activités. Le Ministère adoptera le Système de comptabilité financière et de gestion en vue de permettre d'établir un lien entre l'information financière et les secteurs d'activités du Ministère. Jusqu'à ce que le système puisse produire le niveau de crédibilité financière nécessaire, le Secrétariat du Conseil du Trésor a convenu que le Ministère devrait continuer de présenter au Parlement des rapports fondés sur nos gammes de services telles qu'elles sont décrites dans le Budget des dépenses principal. C'est la même structure que celle précédemment signalée dans la Partie III du Budget des dépenses principal. Le Ministère continuera la présentation des informations par rapport aux gammes de services jusqu'à ce que le nouveau Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation soit approuvé par le Conseil du Trésor et mis en œuvre à l'interne.

Tableau 1 : Besoins financiers, par autorisation¹

Crédit (milliers de dollars)	1999-2000 Budget des dépenses principal	2000-2001 Budget des dépenses principal
1 Budget de fonctionnement	6 995 351	7 724 106
5 Dépenses en capital	2 026 609	2 081 733
10 Subventions et contributions	553 698	602 845
S Ministre de la Défense nationale – salaire et allocation d'automobile	49	52
S Pensions et rentes versées aux civils	100	100
S Pensions de service militaire et régimes de prestations	564 477	637 050
S Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	164 216	153 114
Total du Ministère	10 304 500	11 199 000



Tableau 2 : Répartition des niveaux de dépenses nettes prévues par gamme de services²

Gamme de services	Prévision 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002	Prévu 2002-2003
Forces maritimes	2 037,4	1 995,2	1 926,3	1 850,5
Forces terrestres	3 474,4	3 173,2	3 223,2	3 420,4
Forces aériennes	2 666,5	2 923,6	2 884,7	2 895,1
Opérations interarmées et protection civile	753,8	877,6	460,2	438,2
Communications et gestion de l'information	374,9	379,0	448,2	473,2
Soutien de la fonction Personnel	816,6	786,3	817,4	832,1
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement	683,3	607,6	589,6	632,3
Ministère/Exécutif des forces	525,9	489,2	484,5	489,2
Total des dépenses nettes prévues	11 332,8	11 191,8	10 833,8	11 031,0

Tableau 3 : Coût net du programme³

(Millions de \$)	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses brutes prévues	11 643,1	11 483,0	11 118,6	11 304,9
Recettes à valoir sur le crédit	310,3	291,2	284,8	273,9
Total des dépenses prévues	11 332,8	11 191,8	10 833,8	11 031,0
Recettes portées au crédit du Trésor	(9,9)	(9,7)	(3,8)	(3,8)
Estimation des coûts des services aux autres ministères	301,1	263,6	259,5	271,6
Coût net du Ministère	11 624,0	11 445,7	11 089,5	11 298,8



¹Note pour le Tableau 1 :

- a) Un certain nombre d'articles techniques augmenteront le niveau de financement du Ministère pendant la période 2000-2001 par rapport à 1999-2000. Ces ajustements, qui ne représentent pas d'augmentation réelle du financement de la Défense comprennent :
- un ajustement de 1,5 p. 100 pour compenser le Ministère pour l'inflation;
 - la compensation pour les coûts des ajustements économiques des salaires du personnel militaire et civil déjà approuvés;
 - un certain nombre d'initiatives supplémentaires telles que la présence des Forces canadiennes au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine, pour lesquelles un financement supplémentaire exclusif a été approuvé;
 - une allocation supplémentaire d'environ 64 millions de dollars, en prévision des demandes de compensation des Provinces en vertu des Accords d'aide financière en cas de catastrophe.
- b) les dépenses en dollars absolus sur le Crédit 5 n'augmenteront que légèrement entre 1999-2000 et 2000-2001, et le pourcentage de la portion de la dépense totale demeurera stable à environ 19 p. 100. Ce départ modeste du plan quinquennal vers une augmentation des immobilisations à 23 p. 100 reflète les faits tels que la redéfinition de certains types de réinvestissements du Crédit 5 au Crédit 1 et le départ prudent et lent nécessaire des nouvelles initiatives de dépenses en immobilisations.

²Note pour le Tableau 2 :

Les chiffres des dépenses nettes prévues, bien que différents de ceux des besoins financiers par autorisation pour le budget des dépenses principal 2000-2001, sont conformes aux niveaux prévus de dépenses annoncés dans le budget de février 2000. Les ajustements techniques en attente de l'approbation du Parlement constituent cet écart.

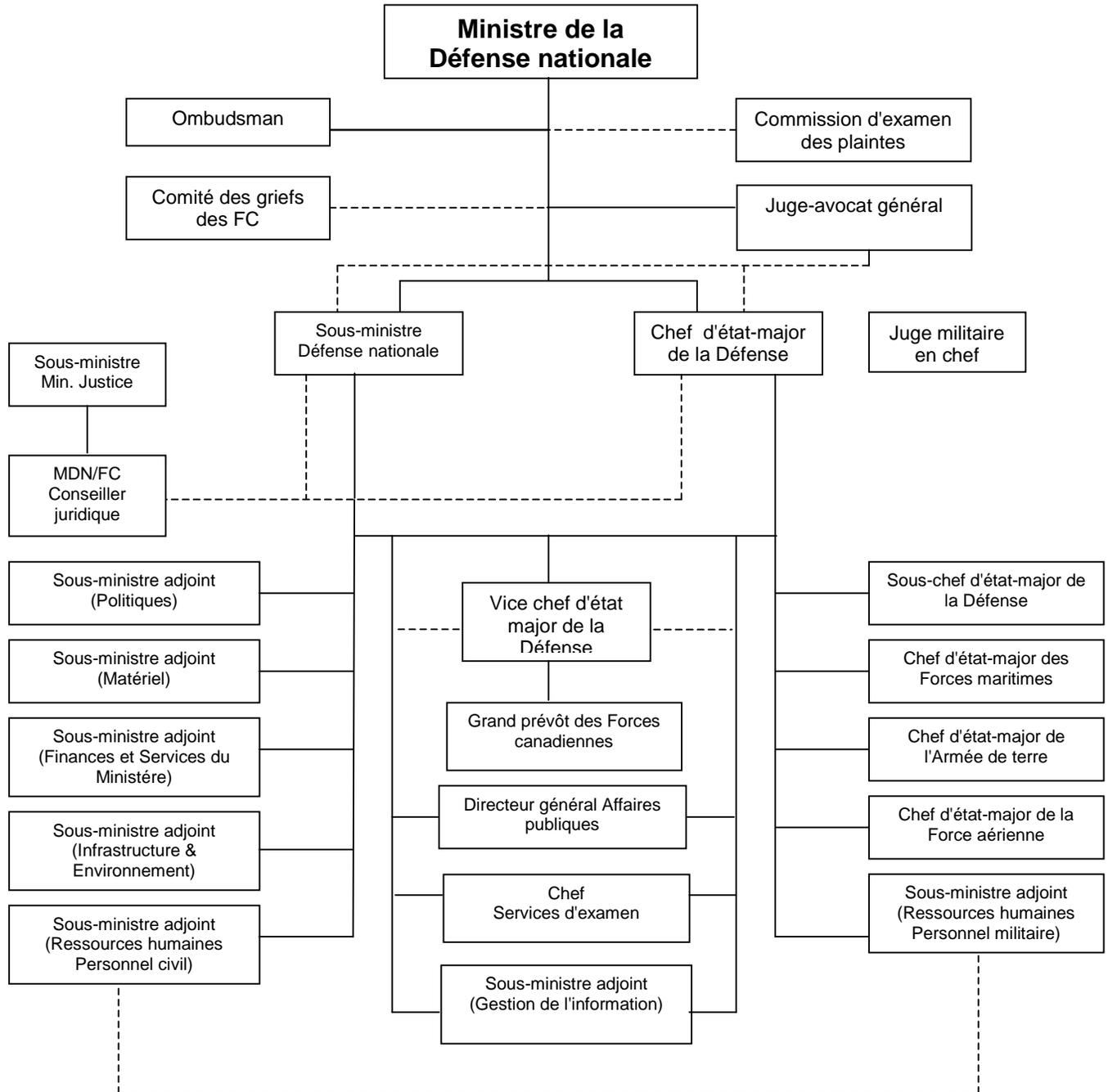
³Note pour le Tableau 3 :

Le coût prévu des services fournis par d'autres ministères comprend la valeur estimée de l'emplacement occupé par la Défense nationale. La diminution des coûts au cours de l'exercice 2000-2001 et des exercices suivants découle d'un regroupement récent des dépenses d'hébergement de la Défense nationale.



Partie 2.1 – Structure de l'organisation de la Défense nationale

L'organigramme présenté ci-dessous représente l'organisation actuelle de l'échelon de la haute direction du Quartier général de la Défense nationale.





Partie 2.2 – Équivalents temps plein (ETP) prévus par gamme de services

Besoins en personnel par gamme de services/activité

Tableau 1 : Effectif civil (ETP)

Gamme de services	Réels	Réels	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	1997-1998	1998-1999	Estimés	Prévus	Prévus	Prévus
Forces maritimes	4 095	3 787	3 809	3 752	3 752	3 752
Forces terrestres	4 814	4 452	4 478	4 410	4 410	4 410
Forces aériennes	2 662	2 462	2 476	2 439	2 439	2 439
Opérations interarmées et protection civile	1 211	1 120	1 127	1 110	1 110	1 110
Communications et gestion de l'information	625	578	582	573	573	573
Soutien de la fonction Personnel	2 292	2 120	2 132	2 100	2 100	2 100
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement	3 826	3 539	3 560	3 506	3 506	3 506
Cadres de direction du Ministère et des Forces	1 222	1 130	1 137	1 119	1 119	1 119
Total	20 747	19 187	19 300	19 008	19 008	19 008

Tableau 2 : Effectif militaire (Force régulière) (ETP)

Gamme de services	Réels	Réels	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	1997-1998	1998-1999	Estimés	Prévus	Prévus	Prévus
Forces maritimes	10 373	10 336	10 099	10 111	10 076	10 044
Forces terrestres	22 405	22 325	21 812	21 838	21 762	21 694
Forces aériennes	15 021	14 967	14 623	14 641	14 590	14 545
Opérations interarmées et protection civile	2 036	2 029	1 982	1 985	1 978	1 972
Communications et gestion de l'information	2 896	2 886	2 820	2 823	2 813	2 804
Soutien de la fonction Personnel	5 506	5 486	5 360	5 366	5 348	5 331
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement	1 952	1 945	1 901	1 903	1 896	1 890
Cadres de direction du Ministère et des Forces	753	751	733	734	732	729
Total	60 942	60 726	59 330	59 400	59 195	59 010



Tableau 3 : Détails des besoins en personnel – main-d'œuvre combinée (ETP)

Gamme de services	Réels	Réels	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	1997-1998	1998-1999	Estimés	Prévus	Prévus	Prévus
Forces maritimes	14 468	14 123	13 908	13 863	13 828	13 796
Forces terrestres	27 218	26 777	26 290	26 248	26 172	26 104
Forces aériennes	17 682	17 429	17 099	17 080	17 029	16 984
Opérations interarmées et protection civile	3 247	3 149	3 109	3 095	3 088	3 082
Communications et gestion de l'information	3 522	3 464	3 401	3 396	3 386	3 377
Soutien de la fonction Personnel	7 798	7 606	7 492	7 466	7 448	7 431
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement	5 779	5 484	5 460	5 409	5 402	5 4396
Cadres de direction du Ministère et des Forces	1 975	1 881	1 870	1 853	1 851	1 848
Total ETP	81 689	79 913	78 630	78 408	78 203	78 018

Tableau 4 : Sommaire, par catégorie professionnelle – Effectif civil (ETP)

Catégorie professionnelle	Réels	Réels	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	1997-1998	1998-1999	Estimation	Prévus	Prévus	Prévus
Nomination par décret	1	1	1	1	1	1
Direction	87	83	81	80	80	80
Scientifique et professionnelle	1 508	1 395	1 403	1 382	1 382	1 382
Catégorie de l'administration et du service extérieur	2 718	2 514	2 528	2 490	2 490	2 490
Technique	1 987	1 838	1 848	1 820	1 820	1 820
Soutien administratif autre que le personnel de bureau	1 413	1 307	1 314	1 295	1 295	1 295
Écritures et règlements	3 377	3 123	3 141	3 094	3 094	3 094
Effectif opérationnel autre que celui des manœuvres et des Services généraux	2 722	2 517	2 532	2 494	2 494	2 494
Manœuvres et hommes de métier	3 759	3 473	3 497	3 444	3 444	3 444
Services généraux	3 175	2 936	2 954	2 909	2 909	2 909
Total	20 747	19 187	19 300	19 008	19 008	19 008

**Tableau 5 : Sommaire, par rang – Effectif militaire (Force régulière)**

Rang	Réels	Réels	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	1997-1998	1998-1999	Estimation	Prévus	Prévus	Prévus
Général/Lieutenant-général	9	9	10	10	9	9
Major-général	18	18	18	18	18	18
Brigadier-général	43	43	43	43	43	43
Colonel	250	259	270	268	267	266
Lieutenant-colonel	872	885	944	945	942	939
Major	3 011	2 970	2 979	2 982	2 972	2 963
Capitaine	6 195	6 247	6 050	6 058	6 037	6 018
Lieutenant	1 325	1 260	1 330	1 332	1 327	1 323
Élève-officier	1 391	1 368	1 536	1 538	1 532	1 527
Adjudant-chef	607	588	598	599	596	595
Adjudant-maître	1 770	1 704	1 635	1 637	1 632	1 627
Adjudant	3 850	3 703	3 612	3 616	3 604	3 592
Sergent	7 171	6 921	6 728	6 736	6 713	6 692
Caporal	28 779	29 118	28 259	28 294	28 196	28 108
Soldat	5 651	5 637	5 318	5 324	5 306	5 289
Total	60 942	60 730	59 330	59 400	59 195	59 010



Partie 3.1 – Détails des dépenses en capital, par gamme de services

(millions de dollars)	Prévision 1999-2000	Prévus 2000-2001	Prévus 2001-2002	Prévus 2002-2003
Forces maritimes	443,7	359,0	332,4	224,9
Forces terrestres	1 122,1	780,0	814,9	960,4
Forces aériennes	439,7	592,1	588,1	540,1
Opérations interarmées et protection civile	67,2	77,5	102,8	73,5
Communications et Gestion de l'information	92,7	121,4	189,1	209,2
Soutien de la fonction Personnel	79,3	54,0	74,1	75,0
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement	111,8	89,8	66,7	98,2
Cadres de direction du Ministère et des Forces	23,7	8,9	11,6	12,1
Total	2 380,2	2 082,7	2 179,7	2 193,4

Nota : Les dépenses d'immobilisations prévues incluent l'estimation initiale et environ 350 millions de dollars de fonds supplémentaires reçus par le biais des estimations supplémentaires pour les activités telles que l'Opération ABACUS, le Kosovo, les nouvelles répartitions fiscales et certaines nouvelles répartitions internes.



Partie 3.2 – Projets d'immobilisation par programme et gamme de services

DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins futurs
Forces maritimes						
SYSTÈME DE SURVEILLANCE PAR RÉSEAUX REMORQUÉS	113,075	104,905	4,845	3,325	-	-
FRÉGATE CANADIENNE DE PATROUILLE	8,959,276	8,859,476	61,400	14,800	23,600	-
PROJET DE RÉVISION ET DE MODERNISATION DE LA CLASSE TRIBAL	1,410,433	1,396,400	11,583	2,450	-	-
SIMULATEURS D'ATTAQUE COMBAT NAVAL	33,731	19,669	6,887	7,175	-	-
NAVIRES – NAVIRES DE DÉFENSE CÔTIÈRE	683,700	642,500	29,500	11,700	-	-
SIMULATEURS DE PILOTAGE AUX INSTRUMENTS	3,738	3,379	359	-	-	-
SIMULATEUR DU BLOC-PASSERELLE DES OFFICIERS SUBALTERNES	16,814	14,100	1,914	800	-	-
PROLONGATION DE LA VIE DES SOUS-MARINS CANADIENS	811,973	163,772	151,505	147,150	83,794	265,752
SYSTÈME D'ARME RAPPROCHÉ PHALANX	31,774	30,732	801	241	-	-
DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION POUR LES NAVIRES	37,937	26,783	7,817	3,337	-	-
RÉSEAU ACTIF EN PHASE	55,241	49,084	3,443	1,432	-	1,282
CENTRE DE SURVEILLANCE SOUS-MARINE INTÉGRÉ	26,786	26,268	518	-	-	-
NAVIRE AUXILIAIRE QUEST – CARÉNAGE À MI-ACTIVITÉ	9,332	9,272	60	-	-	-
MISSILE DE DÉFENSE PONCTUELLE PERFECTIONÉ	35,215	33,029	565	834	787	-
TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DES MESSAGES	7,521	5,308	800	1,413	-	-



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins futurs
CAPTEUR ÉLECTRO-OPTIQUE PERFECTIONNÉ	17,282	12,212	5,070	-	-	-
SURVEILLANCE ÉLECTRO-A53OPTIQUE DE BORD	26,883	-	1,500	3,710	9,338	12,335
STATIONS RADIO-NAVALE COMMANDÉES À DISTANCE	41,368	16,232	22,270	2,866	-	-
COMMUNICATIONS – LIAISON DES DONNÉES 16	20,313	14,716	5,597	-	-	-
COMMUNICATIONS – LIAISON DES DONNÉES 22	6,823	5,885	883	55	-	-
PROJET DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE EN MER	25,878	24,078	626	554	273	347
CAPACITÉ DE TRAITEMENT EN RÉSEAU DES RENSEIGNEMENTS SUR LES COMMUNICATIONS POUR LES NAVIRES DES CLASSES IROQUOIS ET HALIFAX	16,460	6,917	6,676	1,015	215	1,637
SYSTÈME DE NAVIGATION ET D'AFFICHAGE INTÉGRÉ EMBARQUÉ	4,551	4,094	457	-	-	-
SYSTÈME DE GESTION DES PISTES DE LA CLASSE IROQUOIS	14,136	8,455	4,489	1,192	-	-
CIBLE SUBSONIQUE	219	48	171	-	-	-
CONTRE-MESURES ANTITORPILLES REMORQUÉES	16,961	-	4,628	3,990	3,877	4,466
RÉSEAU LOCAL DE BORD	13,404	-	3,562	5,513	2,975	1,354
Forces terrestres						
PROLONGATION DE LA VIE DES VÉHICULES BLINDÉS LÉGERS	56,984	5,300	24,419	16,614	10,651	-
ACHAT ET ENTRETIEN DES OBUSIERS HOWITZER	48,935	48,435	500	-	-	-
SYSTÈME TACTIQUE DE COMMANDEMENT, DE CONTRÔLE ET DE COMMUNICATIONS	1,930,549	1,710,542	119,647	99,860	500	-



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins futurs
SYSTÈME DE COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES	178,400	110,222	44,503	12,626	3,196	7,853
VÉHICULE DE SOUTIEN LÉGER À ROUES	268,526	266,232	2,294	-	-	-
LANCE-GRENADES	13,100	8,200	2,700	1,860	111	229
ARMES ANTIBLINDÉS À COURTE PORTÉE	185,959	175,928	9,990	41	-	-
INSTALLATIONS DE GÉNIE LOGICIEL DE LA FORCE TERRESTRE	5,935	4,877	1,058	-	-	-
AMÉLIORATIONS DES TACTIQUES TERRESTRES DE GUERRE ÉLECTRONIQUE	75,900	72,518	3,382	-	-	-
VESTES ANTIFRAGMENTATION	15,984	11,172	4,812	-	-	-
DISPOSITIF DE DÉGAGEMENT DE MUNITIONS EN SURFACE	5,691	4,949	742	-	-	0
VÉHICULE LÉGER POLYVALENT À ROUES	225,842	2,062	2,764	51,984	60,153	108,879
VÉHICULE PORTE-GROUPE ÉLECTROGÈNE	11,174	2,010	4,912	2,999	1,253	-
SOUTIEN DE SANTÉ DE RÔLE 3	40,434	500	2,700	13,166	11,696	12,372
SIMULATEURS D'ARMES D'UNITÉ	30,573	26,599	2,467	1,507	-	-
PROJET DE REMPLACEMENT DU LYNX	884,216	835,073	25,000	24,143	-	-
TRANSPORTS DE TROUPES BLINDÉS	2,038,587	793,587	301,000	302,000	427,000	215,000
HABILLEMENT DU SOLDAT						
DEFINITION	5,606	4,618	748	240	-	-
SOUS-VÊTEMENTS ISOLANTS LÉGERS	3,090	2,512	578	-	-	-



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins futurs
CHAPEAU DE COMBAT À LARGE BORD	2,268	-	1,134	1,134	-	-
SOUS-VÊTEMENTS POUR CLIMAT TEMPÉRÉ	2,987	525	2,462	-	-	-
BOTTES POUR CLIMAT HUMIDE	21,588	143	7,049	14,396	-	-
LUNETTES DE PROTECTION BALISTIQUE	7,003	40	15	6,948	-	-
SYSTÈME AMÉLIORÉ DE VÊTEMENT ADAPTÉ	62,589	48,655	8,903	2,152	-	2,879
GANTS POUR CLIMAT FROID ET HUMIDE	5,903	4,232	1,671	-	-	-
HABILLEMENT DE SOLDAT TOTAL	111,034	60,725	22,560	24,870	-	2,879
LUNETTE DE VISÉE THERMIQUE LÉOPARD	139,000	96,928	32,856	9,216	-	-
SÉCURITÉ DES RADIATIONS IONISANTES	6,129	5,147	410	300	272	-
SYSTÈME DE LA DÉTERMINATION DE LA POSITION ET DE NAVIGATION	69,723	57,165	9,712	2,846	-	-
PROJET DE DÉTECTION AMÉLIORÉE DES MINES TERRESTRES	27,947	19,874	7,569	111	393	-
REMPLACEMENT DES CAMIONS À BENNE LOURDS	11,879	11,349	530	-	-	-
PROLONGATION DE LA VIE DES TTB	234,502	62,033	29,068	40,545	50,300	52,556
SYSTÈME D'HABILLEMENT ADAPTÉ PERFECTIONNÉ	62,589	48,655	8,903	2,152	-	2,879
Forces aériennes						
SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE SOUTIEN ET DE FORMATION	194,580	190,480	4,100	-	-	-
PROJET DE MODERNISATION DU SYSTÈME DE LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD	1,055,323	1,054,470	853	-	-	-



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins futurs
CF18 – ARMES AIR-AIR PERFECTIONNÉES (COURTE PORTÉE)	18,752	11,199	3,689	2,634	892	338
AUTOMATISATION DU SYSTÈME MILITAIRE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE	147,350	41,263	17,533	32,160	18,306	38,088
CC130 – MISE À JOUR DE L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE	91,268	36,027	33,365	21,876	-	-
SYSTÈME DE RADIONAVIGATION PERFECTIONNÉ	84,700	6,271	5,432	13,697	10,884	48,416
SYSTÈME DE COMMANDEMENT ET DE CONTRÔLE DE L'INFORMATON DE LA FORCE AÉRIENNE	3,791	2,630	1,161	-	-	-
HÉLICOPTÈRES UTILITAIRES DE TRANSPORT TACTIQUE	1,163,100	992,118	50,177	68,605	52,200	-
PROJET DES CENTRES DES OPÉRATIONS AÉRIENNES DE RÉGION/SECTEUR	136,516	79,936	20,984	10,676	4,958	19,962
AVION DE TRANSPORT STRATÉGIQUE	424,479	422,479	2,000	-	-	-
CF18 – [EWOSC] STATION DE SOUTIEN INTÉGRÉ	7006	4,958	1,648	400	-	-
ACQUISITIONS DE REMPLACEMENT DES HERCULES	105,555	91,555	14,000	-	-	-
INSTRUMENTS DU SYSTÈME DE RESTITUTION DU COMBAT AÉRIEN	15,452	1,206	7,154	7,092	-	-
MISSILES AIR-SURFACE PERFECTIONNÉS	102,437	88,380	6,561	4,000	-	3,496
8 ^e ESCADRON SYSTÈMES DE TRANSMISSION ET DE CONTRÔLE	46,300	1,400	1,800	6,300	11,200	25,600
HÉLICOPTÈRE DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE CANADIEN	760,254	207,339	258,318	222,321	70,329	1,947
ENTRAÎNEMENT DE LA FORCE AÉRIENNE AUX MENACES DE SURFACE DE LA GUERRE ÉLECTRONIQUE	24,263	16,849	5,402	2,012	-	-
NORMALISATION DE L'HABILLEMENT ADAPTÉ DE LA FORCE AÉRIENNE	10,700	6,627	2,643	1,430	-	-



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins futurs
Opérations interarmées et protection civile						
SYSTÈME DE COMMANDEMENT, DE CONTRÔLE ET DE RENSEIGNEMENT INTERARMÉES	17,909	12,517	2,096	-	-	3,296
Communications et gestion de l'information						
MISE À JOUR DU SERVEUR DE LA DÉFENSE	7,875	5,000	2,875	-	-	-
SYSTÈME D'INFORMATION OPÉRATIONNELLE DE LA MARINE (MCOIN)	31,987	22,987	5,000	4,000	-	-
SYSTÈME D'ACCÈS RESTREINT	22,603	22,551	52	-	-	-
MODERNISATION DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT DES FC	289,313	237,987	36,972	14,354	-	-
SYSTÈME DE CONTRÔLE DU CALCUL DE LA SOLDE	33,137	31,731	1,406	-	-	-
SATELLITE DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE	64,915	63,315	1,600	-	-	-
SYSTÈME DE COMMUNICATIONS DES DONNÉES DE L'EXTRÊME ARCTIQUE	28,200	19,801	4,612	3,500	154	133
SYSTÈME DE TRAITEMENT DES MESSAGES DE LA DÉFENSE	131,345	22,708	21,602	49,363	37,672	-
SYSTÈME D'INFORMATION - SÉCURITÉ ET POLICE MILITAIRE	4,718	186	3,430	-	-	1,102
SYSTÈME CLASSIFIÉ DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES CLÉS	38,360	12,605	11,515	10,855	200	3,185
CENTRE INTÉRIMAIRE DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL DE GUERRE ÉLECTRONIQUE	20,459	19,092	1,367	-	-	-
PROJET DE GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABILITÉ	23,234	16,081	4,363	-	-	2,790
SYSTÈME DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS ET DOSSIERS	3,709	2,124	1,585	-	-	-



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins futurs
SERVICE DU RÉPERTOIRE DU MILIEU D'INFORMATION INTÉGRÉ	3,215	1,706	1,509	-	-	-
EXTENSION ET REGROUPEMENT DU RÉSEAU ÉTENDU DE DÉFENSE	7,845	2,789	5,056	-	-	-
RECHERCHE DES RENSEIGNEMENTS (TRODOS)	23,571	23,456	115	-	-	-
COMMUNICATIONS MILITAIRES PAR SATELLITE PROTÉGÉES	232,565	1,167	22,582	48,487	70,946	89,383
Projets de construction						
Forces maritimes						
St. John's (Terre-Neuve)						
NCSM CABOT	14,640	14,540	100			
Halifax (Nouvelle-Écosse)						
UNITÉ DE RADOUB (ATLANTIQUE)	20,410	15,410	5,000			
BÂTIMENT PRINCIPAL D'APPROVISIONNEMENT	45,310	42,110	200	3,000		
CENTRE D'INSTRUCTION DES POMPIERS	17,000	15,000	2,000			
JETÉE NB	38,190	190			2,300	35,700
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE L'ARSENAL NAVAL	4,800	4,400	400			
CENTRE COMMUNAUTAIRE	4,200	130	4,070			
GYMNASE ET CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE	4,100	150	3,950			
UPHOLDER – AMÉLIORATIONS DE LA JETÉE	1,090	90	1,000			
UPHOLDER – SIMULATEURS	3,600	50	350	3,200		
Esquimalt (Colombie-Britannique)						
INSTALLATION DE MAINTENANCE DE LA FLOTTE CAPE BRETON	91,890	12,500	8,000	20,000	20,000	31,390
RÉAMÉNAGEMENT INSTALLATIONS DE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT	41,250	1,000	1,250	7,800	31,200	
CENTRE D'INSTRUCTION DES POMPIERS	22,450	18,450	4,000	-	-	
INSTALLATIONS DU CEOM POUR LES NOUVELLES INITIATIVES	6,000	4,300	250	1,450	-	
LOGEMENTS DES OFFICERS	14,430	14,180	250	-	-	
REGROUPEMENT DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA FMAR	3,810	3,010	800	-	-	
CENTRE COMMUNAUTAIRE	2,750	2,600	150	-	-	



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins futurs
RÉNOVER LA PISCINE, LE GYMNASE	3,250	100	3,150			
Forces terrestre						
Valcartier (Québec)						
MANÈGE MILITAIRE DE SHAWINIGAN	26,900	2,700	1,100	1,110	1,120	20,870
5 ^e BATAILLON DES SERVICES	28,550	23,420	4,500	630	-	
RENFORCEMENT DE LA CHARPENTE DES TOÏTS PLATS	15,000	400		-	-	14,600
AGRANDISSEMENT DU GYMNASE	7,500	5,500	2,000	-	-	
CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE	3,815	2,715	1,100	-	-	
Gagetown (Nouveau-Brunswick)						
REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DU 4 ^e RÉGIMENT D'APPUI DU GÉNIE	17,560	140				17,420
CUISINES/SALLES À MANGER 1800	16,360	12,000	4,360		-	
AGRANDISSEMENT DU GYMNASE	10,500	5,020	5,480	-	-	
CAMP PETERSVILLE	12,800	500				12,300
INSTALLATIONS DU 2 RCR	17,780	100			1,000	16,680
Montréal (Quebec)						
REMPLACEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE	3,000	2,000	1,000	-	-	
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE	2,500	200	2,300	-	-	
Kingston (Ontario)						
REGROUPEMENT À KINGSTON	55,000	250	-	-		54,750
CONSTRUIRE DES INSTALLATIONS DE SÉCURITÉ POUR LA BASE	1,850	60	670	1,120		
CENTRE COMMUNAUTAIRE	1,825	1,750	75			
COMPLEXE POUR LES SPORTS ET LE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE	11,700	11,600	100			
Petawawa (Ontario)						
FUSION DE LA BASE ÉDIFICE S111	2,500	1,600	900	-	-	
INSTALLATIONS DE LA 2 ^e AMBULANCE DE CAMPAGNE	8,780	8,280	500	-	-	
SECTEURS D'ENTRAÎNEMENT POUR LE COMBAT EN ZONE BÂTIE	6,000	2,000	1,000	1,000	2,000	
GYMNASE / RÉNOVATION DE LA PISCINE DE L'ARMÉE DE TERRE	9,340	7,650	1,690	-	-	
NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE	3,100	2,360	740	-	-	
RÉNOVATION DE L'ARÉNA DE L'ARMÉE DE TERRE	6,100	700	5,400	-	-	



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins futurs
INSTALLATIONS DU 2 BON SVC	16,060	100				15,960
INSTALLATION DE L'ESCADRON 2 PANNEAUX	16,400	280	1,000		9,000	6,120
London (Ontario)						
GARAGE de la CRFC	1,880	600		380	400	500
Toronto (Ontario) (CFSU (T))						
CENTRE DE CONTIONNEMENT PHYSIQUE, PISCINE (MEAFORD)	2,600	160	2,440			
Shilo (Manitoba)						
COMPLEXE RCHA	27,540	27,440	100	-	-	
CENTRE COMMUNAUTAIRE	1,000	50		950	-	
RÉNOVATION DU GYMNASÉ	3,000	2,220	780	-	-	
Suffield (Alberta)						
REGROUPEMENT DU CRDS	5,300	2,450	2,750	100	-	
Wainwright (Alberta)						
RÉNOVATION DU GYMNASÉ	2,300	300	2,000	-	-	
Edmonton (Alberta)						
CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT ESTIVAL DES CADETS	16,250	15,850	400	-	-	
FUSION DU GROUPE DE SOUTIEN DU SECTEUR	15,540	4,760	6,230	4,550	-	
CASERNES DE DÉTENTION MILITAIRES	3,970	250	3,720	-	-	
RÉNOVATION DE LA PISCINE	1,330	130	1,200	-	-	
RÉNOVATION DE L'ARÉNA	1,400	20	1,380	-	-	
MANÈGES MILITAIRES D'EDMONTON	2,500	200	2,300			
Forces aérienne						
Gander (Terre-Neuve)						
RÉNOVATION DU GYMNASÉ	1,350	1,302	48	-	-	
Bagotville (Québec)						
NOUVELLE TOUR DE CONTRÔLE	7,030	250	160	5,110	1,510	
Greenwood (Nouvelle-Écosse)						
REMPLACEMENT DU DÉPÔT DE PP	3,800	3,700	100	-	-	
REMPLACER LE CIRCUIT DE VAPEUR DU CÔTÉ DES OPS	2,170	600	1,570			
REMISE EN ÉTAT DE LA PISTE 08/26	17,300	300	12,330	4,670		



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins futurs
Trenton (Ontario)						
AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'ÉGOUT DES LOGEMENTS FAMILIAUX	12,500	11,000	1,500		-	
RÉNOVATION DU SECTEUR DES HANGARS	12,000	40		8,000	3,960	
RÉPARATION DE LA MACONNERIE DE BRIQUES EXTÉRIEURE À PETERBOROUGH	3,010	1,510	1,500	-	-	
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE	2,300	150	2,150			
ARÉNA	3,900	100	3,800			
RÉNOVER LE GYMNASE	2,530	100	2,430			
REMISE EN ÉTAT DE LA PISTE 06/24 ET DES VOIES DE CIRCULATION A ET H	6,720	50	50	6,620		
AMÉLIORATION DES SERVICES	12,500	11,000	1,500		-	
Winnipeg (Manitoba)						
REMPLACEMENT DU MUR RIDEAU - B25	3,040	80	-		2,960	
RÉNOVER LE GYMNASE	4,100	320	3,710	70	-	
Cold Lake (Alberta)						
CENTRE D'ESSAIS TECHNIQUES (AÉROSPATIALE)	21,800	20,850	950	-	-	
INSTALLATIONS DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE	6,600	6,500	100	-	-	
REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE DRAINAGE SANITAIRE ET DU RÉSEAU PLUVIAL ET RÉFECTION DES ROUTES	13,270	1,560	3,950	3,530	2,820	1,410
REMPLACEMENT DU BALISAGE DE L'AÉRODROME ET DE LA STATION D'ALIMENTATION DU BALISAGE DE L'AÉRODROME	4,800	4,500	300	-	-	
AMÉLIORER LES INSTALLATIONS - ZONE DES LOGEMENTS PERMANENTS DES MILITAIRES MARIÉS	16,800	600	1,500	1,500	4,500	8,800
MISE À JOUR DE L'INSTALLATION DE LA ZONE D'ÉVALUATION DU LAC PRIMEROSE	3,660	290	1,720	1,650		
REMPLENER LES PORTES DU HANGAR 1	7,600	50	7,550			
AMÉLIORER LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE DU POLYGONE DE TIR DE COLD LAKE	1,900	210	1,690			
AMÉLIORER LES INSTALLATIONS - ZONE DES LOGEMENTS PERMANENTS DES MILITAIRES MARIÉS	8,400	600	1,500	1,500	1,500	3,300
Comox (Colombie-Britannique)						
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET COMPLEXE DE PISCINE DE LOISIRS						
INSTALLATION DE LAVAGE	10,450	10,300	150			



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins futurs
Opérations interarmées et protection civile						
Arnprior (Ontario)						
COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE DU CANADA	3,700		-	-	-	3,700
Soutien de la fonction personnel						
Kingston (Ontario)						
CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE DES ÉTUDIANTS DU CMR	11,830	400	11,430	-		
COMPLEXE SPORTIF COMMUNAUTAIRE MILITAIRE	7,300	300	7,000			
Borden (Ontario)						
NOUVEAU GYMNASÉ	6,000	3,000	3,000			
Petawawa (Ontario)						
1 HÔPITAL DE CAMPAGNE	42,453	7,761				34,692
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement						
<i>Matériel</i>						
Moose Jaw (Saskatchewan)						
HÉBERGEMENT DES ÉLÈVES DU NFTC	10,000	300	9,700			
Bases diverses						
HSC – HÉLICOPTÈRE DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE CANADIEN	18,160	3,070	13,150	1,890	50	
<i>Infrastructure and Environment</i>						
Trenton (Ontario)						
RÉINSTALLATION DU CENTRE DE PARACHUTISME DU CANADA	16,750	14,750	500	1,500	-	
Toronto (Ontario)						
REGROUPEMENT À LA BFC TORONTO	36,600	500	8,500	18,400	9,200	
Ottawa (Ontario) (QGDN)						
FRAIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT DU DCC	16,000	4,000	2,000	2,000	2,000	6,000
London (Ontario)						
FERMETURE DE LA BFC LONDON	18,060	60	10,000	8,000		
Montréal (Québec)						



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins futurs
CHAMP DE TIR FARNHAM - ST JEAN	11,380	10,380	1,000			
Edmonton (Alberta)						
RANGE & TRAINING AREA FACILITY (S-EPA)	8,000	7,820	60	60	60	



Partie 3.3 – État des projets principaux portant sur des biens d'équipement

La présente sous-section contient des renseignements concernant les projets importants de la Défense nationale portant sur des biens d'équipement :

Hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage	60
Automatisation du système militaire de la circulation aérienne.....	63
Hélicoptère utilitaire de transport tactique des Forces canadiennes.....	65
Télécommunications militaires par satellite protégées	67
Remplacement des transports de troupes blindés	69
Modernisation du système d'approvisionnement des Forces canadiennes	71
Système tactique de commandement, de contrôle et de communications	73
Prolongation de la vie des sous-marins	75
Véhicule léger de soutien à roues	77
Habillement du soldat.....	79



Projet d'hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage

1. Description

L'entretien d'une capacité de recherche et de sauvetage constitue l'un des objectifs directs du Ministère. Le Projet d'hélicoptère de recherche et de sauvetage (HRS) a pour but de remplacer les CH-113 Labrador par un parc de 15 nouveaux hélicoptères. Les nouveaux hélicoptères combleront les lacunes du parc actuel de CH-113 *Labrador*, élimineront les difficultés de soutenabilité de la cellule plus ancienne et fourniront un parc d'une taille adéquate pour continuer de réaliser des opérations pendant encore bien des années au cours du XXI^e siècle.

2. Ministères et organismes directeurs et participants

Autorité focale	Ministère de la Défense nationale
Ministère fournisseur de services	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	E.H. Industries Ltd. (EHI), Farnborough (Royaume-Uni)
Sous-traitants de premier rang	GKN Westlands Helicopters (Royaume-Uni) Agusta Spa (Italie) General Electric Canada Inc. (Canada)

4. Principaux jalons

Jalon principal	Date
Approbation finale du Conseil du Trésor	avril 1998
Adjudication du contrat	avril 1998
Livraison du premier aéronef (à l'usine en Italie)	février 2001
Livraison du dernier aéronef (à l'usine en Italie)	octobre 2002
Fin du projet	juillet 2006

5. Rapport d'étape et justification des écarts

Le Conseil du Trésor a octroyé son approbation préliminaire initiale du projet le 8 février 1996, fournissant une autorisation de dépenser s'élevant à 3 335 000 dollars pour les activités de la phase de définition et son approbation de principe d'un montant de 704 177 000 dollars. Une modification de l'approbation préliminaire du projet a été accordée le 24 avril 1997, octroyant une autorisation de dépenser d'un montant de 6 380 000 dollars pour l'ensemble des



activités de la phase de définition et une approbation de principe d'un montant de 708 242 000 dollars.

L'approbation finale du projet a été accordée par le Conseil du Trésor le 2 avril 1998, y compris l'autorisation de dépenser d'un montant de 787 954 000 dollars.

Le 6 avril 1998, E.H. Industries a été retenu pour fournir 15 hélicoptères de recherche et de sauvetage AW520 *Cormorant* ainsi que le soutien logistique initial aux Forces canadiennes. L'ensemble de soutien initial comporte une instruction, des publications, une garantie, un programme de réparation et de révision fournissant une couverture jusqu'au mois d'octobre 2004 ainsi qu'un soutien logiciel jusqu'en 2006.

Ce projet détermine actuellement et va acquérir les pièces de rechange, l'équipement d'entretien et de soutien, un poste de pilotage d'entraînement et des installations pour les quatre bases de recherche et de sauvetage des Forces canadiennes. Ce projet établira et financera également les deux premières années d'un entrepreneur de soutien du matériel en service pour le suivi du soutien.

Les coûts supérieurs aux estimations effectuées lors de la phase de définition ont créé une augmentation du coût du projet. Les délais du projet sont respectés.

6. Retombées industrielles

L'entrepreneur (E.H. Industries) s'est engagé à fournir des retombées industrielles directes et indirectes évaluées à 629,8 millions de dollars devant être réalisées dans les huit ans suivant la date d'adjudication du contrat. On estime que ces retombées vont créer ou permettre de maintenir 5 000 années-personnes d'emploi au Canada. L'industrie canadienne dans toutes les régions du Canada profitera du projet :

Canada atlantique	43,1 millions de dollars
Québec	317,7 millions de dollars
Ontario	146,5 millions de dollars
Ouest canadien	86,2 millions de dollars
Non spécifié	36,3 millions de dollars
Total	629,8 millions de dollars

Les petites entreprises canadiennes profiteront également des retombées du projet par le placement de 67 millions de dollars en commandes.



7. Sommaire des dépenses extraordinaires

(millions de dollars)	Dépensé à ce jour	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépense totale estimative actuelle
Total	207,3 \$	258,3 \$	222,3 \$	70,3 \$	760,3 \$



Projet d'automatisation du système militaire de la circulation aérienne

1. Description

Un projet de système national de circulation aérienne qui automatisera les services de circulation aérienne a été lancé par Transports Canada. Dans le but d'assurer que les opérations militaires continuent de fonctionner de façon efficace, restent compatibles avec le système national et restent à jour par rapport à ces améliorations, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ont établi le projet d'automatisation du système militaire de la circulation aérienne (MAATS). Ce projet soutient directement les objectifs de la défense de réalisation des opérations de contrôle de la circulation aérienne.

Le projet MAATS fournira les interfaces de système et le matériel qui sont essentiels pour rester interopérable et compatible avec l'Automatisation du système canadien de la circulation aérienne (CAATS) de Transports Canada. Lorsque les interfaces du matériel ou des systèmes ne sont pas disponibles au moment, un matériel nouveau sera installé. Tous les systèmes de radar de la Défense seront conservés et des interfaces avec le MAATS seront créées le cas échéant.

2. Ministères et organismes directeurs et participants

Autorité focale	Ministère de la Défense nationale
Ministère fournisseur de services	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	Raytheon Systems Canada Limited, Richmond (Colombie-Britannique)
Sous-traitants de premier rang	Raytheon Systems Company, Fullerton, Californie (États-Unis) MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd., Richmond (Colombie-Britannique) Hewlett-Packard (Canada) Ltée, Ottawa (Ontario)

4. Principaux jalons

Jalon principal	Date
Approbation finale du projet reçue du Conseil du Trésor	juillet 1993
Adjudication du contrat	janvier 1994
Révision du design préliminaire	mars 2000
Examen critique des travaux de conception	novembre 2000
Essais de réception à l'usine	avril 2001
Première livraison	avril 2002
Réalisation complète du contrat	novembre 2003



5. Rapport d'étape et justification des écarts

Le Conseil du Trésor a initialement approuvé un coût estimatif de 179 214 000 dollars. Le coût du projet a été réduit de 15 millions de dollars à la suite d'un examen ministériel.

Des retards de l'Automatisation du système canadien de la circulation aérienne ont eu pour conséquence le report jusqu'en 2002 de la présentation du rapport concernant le projet MAATS au Conseil du Trésor. MAATS dépend des progrès du projet CAATS qui continue à faire l'objet de retards. On prévoit maintenant que le MAATS sera terminé en 2004-2005 plutôt qu'en juillet 2000 comme prévu initialement.

6. Retombées industrielles

Le projet MAATS profitera à l'industrie canadienne des régions suivantes du Canada :

Canada atlantique	à déterminer
Québec	1,19 million de dollars
Ontario	1,2 million de dollars
Ouest canadien	43,6 millions de dollars
Non spécifié	à déterminer
Total	45,99 millions de dollars

7. Sommaire des dépenses extraordinaires

(Millions de dollars)	Dépensé à ce jour	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses totales estimatives actuelles
Total	41,3 \$	17,5 \$	32,2 \$	18,3 \$	147,4 \$

Ces coûts ne comprennent pas les 16 910 000 dollars qui se trouvent dans les fonds de prévoyance.



Projet d'hélicoptère utilitaire de transport tactique des Forces canadiennes

1. Description

Le but du Projet d'hélicoptère utilitaire de transport tactique des Forces canadiennes (HUTTFC) est d'acquérir des hélicoptères pour appuyer le rôle de transport tactique international et national. Le projet soutient les Forces terrestres, les Forces aériennes, les opérations interarmées et la protection civile ainsi qu'un vaste éventail d'objectifs de défense.

L'hélicoptère utilitaire de transport tactique des Forces canadiennes ou le CH146 *Griffon* remplace trois parcs d'hélicoptères vieillissants – les CH118 *Iroquois*, les CH135 *Twin Huey* et les CH136 *Kiowa*. La tâche principale de cet aéronef est le transport tactique de troupes et de matériel. Il peut également effectuer, entre autres, des opérations d'escadrille de sauvetage d'une base, des missions de recherche et de sauvetage intérieures, le soutien aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et au groupe d'intervention d'urgence du gouvernement, les évacuations sanitaires, les interventions de réponse en cas de catastrophe aérienne majeure, la surveillance, la lutte contre le trafic des stupéfiants, la lutte contre les incendies, l'assistance aux autorités civiles, l'Aide au pouvoir civil et le soutien en matière de commandement, de liaison et de communications.

Le projet consiste en la livraison de 100 CH146 *Griffons*, d'un simulateur de vol, d'un formateur en matière de maintenance mixte, d'installations, de trousse de mission (y compris des ensembles de guerre électronique de défense), ainsi que d'autres matériel, documents et services.

2. Ministères et organismes participants et directeurs

Ministère directeur	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	Bell Helicopter Textron Canada, Mirabel (Québec)
Sous-traitants de premier rang	Pratt & Whitney Canada, Montréal (Québec) Compagnie Marconi Canada, Montréal (Québec) CAE Ltée, Montréal (Québec)



4. Principaux jalons

Jalon principal	Date
Adjudication du contrat	septembre 1992
Examen critique des travaux de conception	avril 1993
Livraison du premier hélicoptère	mars 1995
Acceptation du simulateur	juin 1996
Livraison du dernier hélicoptère	décembre 1997
Réalisation complète du projet	mars 2003

5. Rapport d'étape et justification des écarts

Ce projet a été approuvé par le Cabinet le 7 avril 1992 et par le Conseil du Trésor le 8 septembre 1992 pour un coût estimatif total de 1,293 milliards de dollars. Les 100 hélicoptères et les trousseaux de mission ont été livrés conformément aux échéances. Les objectifs du projet seront atteints en utilisant environ 130 millions de dollars de moins que le total du coût estimatif approuvé.

6. Retombées industrielles

Bell Helicopter Textron Canada s'est engagé à réaliser 505,9 millions de dollars en retombées industrielles régionales à valeur ajoutée canadienne. À ce jour, Bell Helicopter a reconnu 289,5 millions de dollars de retombées industrielles régionales directes et 252,1 millions de dollars de retombées industrielles régionales indirectes, le tout s'élevant à 541,6 millions de dollars, représentant 107 p. 100 de l'engagement total.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires

(millions de dollars)	Dépensé à date	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses totales estimatives actuelles
Total	992,1 \$	50,2 \$	68,6 \$	52,2 \$	1 163,1 \$



Projet de télécommunications militaires par satellite protégées

1. Description

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes nécessitent des communications mondiales qui soient sécurisées, garanties et directement interopérables avec nos alliés. Le but du projet de télécommunications militaires par satellite (MILSATCOM protégé) est de remédier aux limitations actuelles des Forces canadiennes en matière d'interopérabilité ainsi que de commandement et contrôle mondial. Ce projet, une fois terminé, permettra des communications de longue distance vers les forces déployées et facilitera leur interopérabilité avec les alliés.

2. Ministères et organismes directeurs et participants

Ministère directeur	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et organismes régionaux

3. Entrepreneur principal and sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	Department of Defense des États-Unis
Sous-traitants de premier rang	à déterminer

4. Principaux jalons

Jalon principal	Date
Approbation préliminaire du projet	le 25 août 1999
Approbation finale du projet	automne 2003
Livraison de la première station	printemps 2005
Livraison du premier satellite	été 2006
Livraison de la dernière station	printemps 2007
Réalisation complète du projet	été 2009

5. Rapport d'étape et justification des écarts

Le projet de MILSATCOM protégé sera mis en place en deux phases. Lors de la Phase I, un Protocole d'entente avec le Department of Defense des États-Unis a été négocié afin de garantir la participation canadienne à leur système perfectionné de télécommunications par satellite à ondes millimétriques. Les études de définition pour la portion concernant les stations seront également réalisées entièrement au cours de la Phase I. Lors de la Phase II, la portion portant sur les stations sera fournie, installée et mise à l'essai.



Le 25 août 1999, le Conseil du Trésor a accordé une approbation préliminaire pour le projet de MILSATCOM protégé. Le Conseil du Trésor a également fourni une autorisation de dépenser pour la mise en œuvre de la Phase I pour un coût estimatif de 254 millions de dollars et accordé une autorisation au ministère de la Défense nationale de signer un Protocole d'entente relatif au MILSATCOM avec le Department of Defense des États-Unis. Le Protocole d'entente a été signé le 16 novembre 1999.

6. Retombées industrielles

En vertu de la Phase I, le Department of Defense des États-Unis s'est engagé à œuvrer à un partage de la charge de travail avec l'industrie canadienne à concurrence de notre contribution. Les fournisseurs des deux nations auront le droit de présenter des soumissions concernant le travail sur le projet. Au cours de la Phase II, l'acquisition de la portion des stations au sol sera obtenue par le biais de soumissions concurrentielles. La Défense collaborera avec l'industrie canadienne afin d'optimiser les possibilités de contenu canadien.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires

(millions de dollars)	Dépensé à ce jour	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses totales estimatives actuelles
Total	1,2 \$	22,6 \$	48,5 \$	70,9 \$	232,6 \$



Projet de remplacement des transports de troupes blindés

1. Description

Le transport de troupes blindé (TTB) est un élément essentiel de tous les rôles prévisibles des Forces canadiennes, y compris la défense du territoire, les opérations de maintien de la paix et d'imposition de la paix des Nations-Unies, d'autres engagements internationaux et de l'aide au pouvoir civil. Le parc existant de TTB ne satisfait pas aux exigences opérationnelles minimum lorsqu'on le compare aux armes et aux véhicules modernes et sophistiqués au niveau technique que les soldats canadiens rencontrent au cours des opérations. Ces véhicules souffrent des lacunes au niveau de la protection, de la capacité d'autodéfense, de la mobilité, de la capacité de transport et du potentiel de croissance. Le fait de continuer de les utiliser amoindrirait encore la capacité des Forces terrestres à s'acquitter efficacement des missions qui leur sont confiées sans exposer les soldats canadiens à des risques injustifiés.

2. Ministères et organismes directeurs et participants

Ministère directeur	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	Division diesel de General Motors, London (Ontario)
-------------------------------	---

4. Principaux jalons

Jalon principal	Date
Approbation du conseil du trésor	Décembre 1995
Adjudication du contrat	Décembre 1996
Livraison du premier véhicule	Juillet 1998
Levée de la première option	Novembre 1998
Levée de la deuxième option	Juin 1999
Levée de la troisième option	À déterminer
Livraison du dernier véhicule	Février 2002
Réalisation complète du projet	Juillet 2004

5. Rapport d'étape et justification des écarts

En août 1995, le gouvernement a donné son approbation de principe au ministère de la Défense nationale d'acquérir jusqu'à 651 TTB. En janvier 1997, le



gouvernement a annoncé l'adjudication d'un contrat à la Division diesel de General Motors pour la construction de 240 nouveaux TTB à huit roues motrices. Le contrat contenait trois options pour 120, 120 et 171 véhicules supplémentaires respectivement. Deux des trois options ont été levées et des contrats ont été adjugés et un total de 220 véhicules ont été livrés à ce jour. La troisième option est en cours d'examen.

Les livraisons de véhicules sont faites dans les délais impartis. La livraison finale est prévue pour février 2002 mais les restrictions budgétaires sévissant au sein du Ministère au cours des deux prochaines années pourraient différer la livraison finale au mois de mars 2003. Ce délai prolongerait le projet dont la fin serait alors en mars 2005.

Les véhicules sont équipés et configurés de façon à répondre aux exigences de l'utilisation opérationnelle au niveau du groupe de combat par les éléments de l'infanterie de la Force terrestre. Le véhicule TTB fournira une réponse rapide, tant stratégique que tactique, permettant aux Forces canadiennes de réaliser les tâches envisagées actuellement.

6. Retombées industrielles

Ce projet comprend les engagements régionaux suivants :

Canada atlantique	152 millions de dollars
Québec	152 millions de dollars
Ouest canadien	152 millions de dollars
Petites entreprises	207 millions de dollars
Total	663 millions de dollars

7. Sommaire des dépenses extraordinaires

(millions de dollars)	Dépensé à ce jour	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses totales estimatives actuelles
Total	793,6 \$	301,0 \$	302,0 \$	427,0 \$	2 038,6 \$



Projet de modernisation du système d'approvisionnement des Forces canadiennes

1. Description

Le projet de modernisation de l'approvisionnement des Forces canadiennes (MSAFC) répondra aux exigences futures d'approvisionnement des Forces canadiennes dans toutes les situations opérationnelles tout en gérant efficacement et économiquement l'inventaire du ministère de la Défense nationale. Le système possédera une flexibilité inhérente pour gérer les modifications de la structure et de la taille de la Force et de tous les types de mission. Le projet MSAFC utilisera la technologie de l'information en vue de moderniser les opérations d'approvisionnement des Forces canadiennes. Non seulement cette technologie améliorera beaucoup la productivité, mais elle réduira également le coût global du traitement informatique et permettra de continuer le traitement local en cas de panne du réseau de communications.

2. Ministères et organismes directeurs et participants

Ministère directeur	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	Ministère de la Défense nationale
Sous-traitants de premier rang	EDS Systemhouse Inc., Hull (QC)

4. Principaux jalons

Jalon principal	Date
Adjudication du contrat	janvier 1995
Installation initiale	décembre 1995
Livraison du système d'information de gestion d'entrepôt	juillet 1997
Livraison du centre de développement des essais	octobre 1999
Commencer le développement du système	novembre 1999
Terminer le développement du système	mars 2001
Commencer la version pilote du système	avril 2001
Terminer la version pilote du système	mai 2001
Commencer la mise en place du système	juin 2001
Terminer la mise en place du système	août 2001



5. Rapport d'étape et justification des écarts

Le Conseil du Trésor a initialement approuvé le projet de MSAFC pour un coût estimatif de 289,3 millions de dollars. Le projet recherche actuellement l'approbation du Conseil du Trésor pour la réduction de la portée de certaines fonctionnalités et l'augmentation du financement de prévoyance du projet d'un montant de 9,8 millions de dollars. Cela amènera le total du budget du projet à 299 millions de dollars. Le projet devrait être terminé d'ici août 2001.

À ce jour, le système d'information de gestion d'entrepôt a été livré et installé à Montréal et à Halifax. Neuf salles de classe ont été installées et équipées en vue de la formation portant sur la conversion à l'École d'administration et de logistique des Forces canadiennes et au Centre d'instruction de gestion du matériel. L'infrastructure de communications est livrée à tous les sites de logistique.

6. Retombées industrielles

Le projet MSAFC profitera à l'industrie canadienne dans les régions suivantes :

Canada atlantique	51 millions de dollars
Québec	48 millions de dollars
Ontario	26 millions de dollars
Ouest canadien	105 millions de dollars
Non spécifié	10 millions de dollars
Total	240 millions de dollars

À ce jour, tous les engagements en matière de retombées industrielles régionales ont été respectés; d'ailleurs, dans la plupart des cas, les engagements ont même été excédés de façon importante. Cependant, dû au fait que le contrat ne se concentre plus sur les mêmes points et responsabilités, il y aura sans doute un manque à gagner de l'ordre de 2,8 millions de dollars (des 27 millions de dollars) dans le domaine de l'engagement envers les petites entreprises.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires

(millions de dollars)	Dépensé à ce jour	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses totales estimatives actuelles
Total	238,0 \$	37,0 \$	14,3 \$	0 \$	289,3 \$

Remarque : Le total présenté ci-dessus ne reflète pas les 9,8 millions de dollars de financement de prévoyance actuellement demandés au Conseil du Trésor.



Projet de système tactique de commandement, de contrôle et de communications

1. Description

Le but du Projet de système tactique de commandement, de contrôle et de communications (STCCC) est de remplacer le système tactique de communication actuel de la Force terrestre par un système complètement intégré qui sera protégé, survivable, adapté et d'entretien facile dans les conditions actuelles et anticipées, rencontrées sur le champ de bataille. Le matériel actuel de communications radio et locales de la Force terrestre présente des lacunes dans plusieurs domaines, principalement dues à son obsolescence.

Le projet livrera un certain nombre de systèmes de communication essentiels, y compris 15 000 radios installées dans environ 5 500 véhicules.

2. Ministères et organismes directeurs et participants

Ministère directeur	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	Computing Devices Canada, Calgary (Alberta)
Sous-traitants de premier rang	Compagnie Marconi Canada, Saint-Laurent (Québec) Computer Sciences Canada Inc., Kanata (Ontario) EDS Defence, Hampshire (Royaume-Uni) ATCO/Frontec Logistics Corp., Calgary (Alberta) Harris Corp., Rochester (New-York, États-Unis) KB Electronics, Bedford (Nouvelle-Écosse) Logican Technologies Inc., Edmonton (Alberta) Motorola, Scottsdale, (Arizona, États-Unis) Prior Data Sciences Ltd., Halifax (Nouvelle-Écosse) Racal-Tacticom Ltd., Reading (Royaume-Uni) TRW Fairfax, (Virginie, États-Unis)



4. Principaux jalons

Jalon principal	Date
Approbation du Conseil du Trésor	avril 1991
Examen de la conception du système	juin 1992
Début de la mise en service de la composante initiale de mise en service (CIMS) (Unité)	juin 1999
Début de la mise en service de la CIMS (Système de communications à très longue portée)	septembre 1999
Début de la mise en service de la CIMS (Formation) et de la CIMS(Liaison d'intégration radio par sélection automatique du canal)	avril 2001
Fin de la livraison du système au MDN	août 2001
Réalisation complète du projet	septembre 2001

5. Rapport d'étape et justification des écarts

La livraison et la mise en service de 4 633 postes de radio portatifs légers d'assaut, de 253 postes de radio air-sol-air et de 1 125 systèmes de chargement des piles ont eu lieu entre 1996 et 1998. En mars 1996, une modification du contrat initial portant sur la structure des forces a été signée pour refléter les réductions des Forces canadiennes. En novembre 1998, une modification du calendrier a été signée afin de reporter la fin de l'installation du matériel jusqu'à septembre 2001. Cette modification différera la réalisation complète officielle du projet jusqu'à mars 2002. La modification a été causée par l'incapacité de l'entrepreneur à respecter le calendrier de qualification du matériel.

6. Retombées industrielles

Au 30 juin 1999, les retombées industrielles régionales totales étaient les suivantes :

Canada atlantique	41 millions de dollars
Ontario	198,3 millions de dollars
Québec	29,8 millions de dollars
Ouest canadien	783 millions de dollars
Non spécifié	27,3 millions de dollars
Total	1 079,4 millions de dollars

7. Sommaire des dépenses extraordinaires

(millions de dollars)	Dépensé à ce jour	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses totales estimatives actuelles
Total	1 710,5 \$	119,6 \$	99,9 \$	0,5 \$	1 930,5 \$



Projet de prolongation de la vie des sous-marins

1. Description

Le Projet de prolongation de la vie des sous-marins (PVSM) remplacera la flotte de sous-marins vieillissants de la classe *Oberon* avec quatre sous-marins existants de la classe *Upholder*. Le projet assurera que le Canada maintient sa capacité sous-marine dans les limites du budget existant des immobilisations. Le projet soutient la capacité du Canada à réaliser la surveillance et le contrôle de ses zones de responsabilité terrestre, aérienne et maritime ainsi que sa capacité à participer à des opérations bilatérales ou multilatérales.

Le projet fournira quatre sous-marins fonctionnels de la classe *Upholder* possédant des certificats de sécurité de plongée à jour, quatre instructeurs d'équipage, y compris un instructeur dans le domaine des systèmes de combat, un instructeur en matière de commande de navire, un instructeur en matière de commande des machines et un instructeur en matière de manutention et de lancement des torpilles.

2. Ministères et organismes directeurs et participants

Ministère directeur	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	Le Ministry of Defence du gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Londres (Royaume-Uni)
Sous-traitants de premier rang	Marconi-Marine (VSEL) Ltd., Cumbria (Royaume-Uni)

4. Principaux jalons

Jalon principal	Date
Approbation du Conseil du Trésor	le 4 juin 1998
Adjudication du contrat principal	le 2 juillet 1998
Adjudication du contrat de soutien	le 2 juillet 1998
Début de la location du 1 ^{er} sous-marin	avril 2000
Début de la location du 2 ^e sous-marin	octobre 2000
Début de la location du 3 ^e sous-marin	avril 2001
Début de la location du 4 ^e sous-marin	octobre 2001
Réinstallation des instructeurs au Canada	novembre 2001
Fin de la location, sous-marins acquis pour £ 1.00	mars 2006



5. Rapport d'étape et justification des écarts

Le projet est maintenant très avancé dans sa phase de mise en œuvre. Le Canada a accepté la livraison (*in situ* au R.-U.) d'instructeurs en matière de sous-marins et l'instruction a commencé en février 1999. Un contrat a été signé avec Lockheed Martin Canada en vue de réaliser les modifications du système de commande de tir des sous-marins.

La période de travail de réactivation a causé un retard au niveau de la livraison des trois premiers sous-marins estimé à deux ou trois mois par rapport au jalon original prévu ci-dessus. Les répercussions de ce retard sur la livraison du quatrième sous-marin n'ont pas encore été déterminées.

6. Retombées industrielles

Ce projet fournira environ 250 millions de dollars de retombées industrielles directes et indirectes. Cela comprend les modifications canadiennes des sous-marins et la réinstallation des simulateurs et des instructeurs au Canada. Des retombées industrielles supplémentaires de 100 millions de dollars se concrétiseront sous la forme de renonciations en vue de fournir des compensations industrielles au Royaume-Uni pour les sociétés canadiennes présentant des soumissions sur les contrats de défense.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires

(millions de dollars)	Dépensé à ce jour	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses totales estimatives actuelles
Total	163,8 \$	151,5 \$	147,2 \$	83,8 \$	812,0 \$



Projet de véhicule léger polyvalent à roues

1. Description

Les véhicules légers polyvalents à roues sont extrêmement mobiles et essentiels pour faciliter la commande tactique des combats, le soutien au combat et les unités de service de soutien au combat, pour aider à la collecte et à la diffusion de renseignements et pour effectuer la liaison au sein des formations sur le terrain et entre elles.

Le but du Projet de véhicule léger polyvalent à roues (VLPR) est d'acquérir jusqu'à 802 véhicules de modèle militaire réglementaire ainsi que jusqu'à 861 véhicules standards disponibles sur le marché militarisés pour remplacer le parc d'*Ilitis*.

2. Ministères et organismes directeurs et participants

Ministère directeur	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	à déterminer
Sous-traitant	à déterminer

4. Principaux jalons

Jalon principal (Phase 1)	Date
Diffusion de la DP pour le modèle militaire réglementaire	juin 2000
Évaluation des soumissions	février 2001
Essais des véhicules proposés	mars 2002
Adjudication du contrat	avril 2002
Livraison des premiers véhicules produits	novembre 2002
Réalisation complète du projet	août 2005

Jalon principal (Phase 2)	Date
Diffusion de la DP pour les véhicules standards militarisés et disponibles sur le marché	septembre 2000
Évaluation des soumissions	février 2001
Essais des véhicules	mai 2001
Adjudication du contrat	septembre 2001
Livraison des premiers véhicules produits	janvier 2002
Réalisation complète du projet	août 2005



5. Rapport d'étape et justification des écarts

Le Conseil du Trésor a approuvé la stratégie révisée d'approvisionnement le 16 décembre 1999. Le projet sera réalisé en deux phases. Au cours de la Phase 1, 802 véhicules de modèle militaire réglementaire seront achetés; la Phase 2 verra l'acquisition de 861 véhicules standards militarisés et disponibles sur le marché.

6. Retombées industrielles

Les retombées industrielles de ce programme restent encore à déterminer.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires

(millions de dollars)	Dépensé à ce jour	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses totales estimatives actuelles
Total	2,1 \$	2,8 \$	52,0 \$	60,2 \$	225,8 \$



Projet habillement du soldat

1. Description

En septembre 1996, le Conseil du Trésor a approuvé le projet général d'habillement du soldat visant à combler les lacunes les plus graves de l'habillement opérationnel et de l'équipement de protection personnel de la Force terrestre. Bien que la valeur totale du projet se trouve englobée dans le niveau de financement du grand projet de l'État, le projet général n'est pas considéré comme un grand projet de l'État car l'approbation appropriée du financement doit encore être recherchée à l'échelon approprié pour chacun des 24 articles (sous-projets) constituant le projet.

Le personnel de la Force terrestre doit être vêtu et équipé pour pouvoir faire la guerre et effectuer des opérations autres que la guerre dans le monde entier, toute l'année et quelles que soient les conditions climatiques. Une bonne partie des ensembles d'habillement et de protection individuels actuels sont basés sur des technologies anciennes et des conceptions qui sont dépassées. Un certain nombre de lacunes opérationnelles ont été décelées au fil des ans pour des articles spécifiques et il a été noté que beaucoup des articles ne sont pas compatibles les uns avec les autres, limitant donc leur capacité, efficacité et confort.

Pour profiter des améliorations de la technologie de l'équipement et aidé par l'ergonomie, le projet général d'habillement du soldat introduira 24 articles d'habillement séparés compatibles, allant des articles chaussant aux systèmes de transport des charges en passant par l'habillement, les gants, la coiffure, la protection balistique et le transport de charge. L'introduction de ces articles comblera les lacunes opérationnelles les plus urgentes de l'habillement et de l'équipement protecteurs pour le champ de bataille. Une quantité suffisante de chaque article sera acquise pour les personnel de la Force terrestre effectuant des opérations afin de couvrir la distribution initiale et les deux premières années d'utilisation prévue.

Les sous-projets actuellement approuvés sont les suivants :

- i. Un projet général d'habillement du soldat comportant 24 articles
- ii. Le Système amélioré de vêtements adaptés qui comporte des survêtements, un manteau de combat, des pantalons de combat, un parka et une combinaison.
- iii. Les gants pour temps froid et humide, à porter avec le système amélioré de vêtements adaptés, protègent le soldat dans les conditions environnementales humides et froides.
- iv. Les sous-vêtements isolants légers qui amélioreront le système amélioré de vêtements adaptés et seront compatible avec ce système.



- v. Le chapeau de combat à large bord sera porté avec l'uniforme de combat et protégera le soldat du soleil et de la pluie.
- vi. Les caleçons pour climat tempéré qui amélioreront le système amélioré de vêtements adaptés et seront compatibles avec ce système.
- vii. Les bottes pour climat humide seront portées avec le système amélioré de vêtements adaptés et protégeront le soldat dans des conditions environnementales humides et froides.
- viii. Les lunettes de protection balistique fourniront une protection balistique au soldat. Cela comprend une protection oculaire contre les radiations ultraviolettes et les améliorations balistiques par rapport aux lunettes actuelles de combat.
- ix. Les gants pour équipage de véhicule de combat constitueront les gants ignifugés des équipages de véhicule de combat.
- x. L'outil polyvalent du soldat qui fournira au soldat une durabilité accrue dans toutes les conditions sur le terrain.

2. Ministères et organismes directeurs et participants

Ministère directeur	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Sous-projet	Entrepreneur principal
Système amélioré de vêtements adaptés	Peerless Garments, Winnipeg (Manitoba)
Gant pour temps froid et humide	Les Entreprises, Saint-Raymond (Québec)
Sous-vêtements isolants légers et caleçons pour climat tempéré	Stanfields Ltd., Nouvelle-Écosse
Outil polyvalent du soldat	Légère Industrial Supplies, Ottawa (Ontario)



4. Principaux jalons

Jalon principal	Date
Approbation préliminaire du projet par le Conseil du Trésor	le 19 septembre 1996
Adjudication du contrat (Outil polyvalent)	le 23 septembre 1996
Modification de l'approbation préliminaire du projet par le Conseil du Trésor	le 24 juillet 1997
Adjudication du contrat (Système amélioré de vêtements adaptés)	le 1 juin 1998
Adjudication du contrat (Gant pour temps froid et pluvieux)	le 9 octobre 1998
Adjudication du contrat (Sous-vêtements isolants légers)	le 8 janvier 1999
Adjudication du contrat (Caleçons pour climat tempéré)	le 29 décembre 1999
Adjudication du contrat (Bottes pour climat humide)	printemps 2000
Modification de l'approbation préliminaire du projet par le Conseil du Trésor	été 2000
Fin des livraisons pour tous les sous-projets habillement du soldat	avril 2004
Réalisation complète du projet	2004-2005

5. Rapport d'étape et justifications des écarts

Les estimations initiales concernant le financement et les calendriers pour le projet d'habillement du soldat étaient fondés sur l'hypothèse selon laquelle la technologie disponible sur le marché ou l'équipement militaire allié pourraient répondre aux besoins de la Force terrestre. Par conséquent, le Conseil du Trésor a fourni une approbation préliminaire du projet à un coût estimé indicatif de 183 535 000 dollars (année budgétaire) en juillet 1997 en visant une mise en service de tous les articles d'ici l'an 2000. Cependant, sauf pour l'outil polyvalent et les systèmes de chaussettes, la technologie disponible sur le marché et l'équipement des alliés ne répondent pas aux exigences ministérielles en ce qui concerne la compatibilité avec le matériel en service et la durabilité. En conséquence, une définition très détaillée et un travail d'élaboration ont été nécessaires afin de produire des articles qui étaient acceptables pour les soldats. Ce travail supplémentaire a causé des retards imprévus et à des augmentations de coût importantes. En plus des problèmes de prévision des calendriers et de coûts, la distribution initiale des articles d'habillement du soldat a mis à jour une lacune au niveau des exigences opérationnelles et une question de moral car certains membres du personnel des Forces canadiennes sont déployés sans être équipés des articles d'habillement du soldat aux côtés de collègues qui le sont. Un examen a conclu qu'une modification de l'envergure du projet était nécessaire afin de répondre aux besoins des soldats se trouvant hors de la Force terrestre et qui doivent être déployés lors des opérations.



6. Retombées industrielles

L'industrie canadienne dans les régions suivantes profitera des articles d'habillement du soldat actuellement approuvés et pour lesquels des contrats ont été signés. Des retombées plus importantes auront lieu au fur et à mesure de l'adjudication des contrats par le biais du processus d'appel à la concurrence pour les sous-projets d'habillement du soldat restants :

Canada atlantique	10 millions de dollars
Québec	6 millions de dollars
Ouest canadien	56 millions de dollars
Total	72 millions de dollars

7. Sommaire des dépenses extraordinaires

(millions de dollars) sous-projet	Dépensé à ce jour	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses totales estimatives actuelles
Définition du projet général d'habillement du soldat	3,6	1,1	0,2	5,0
Système amélioré de vêtement adapté	46,6	12,0	0,4	63,4
Gant pour temps froid et humide	3,0	2,3	-	6,2
Sous-vêtement isolant léger	2,5	0,7	-	6,2
Chapeau de combat à large bord	-	2,3	-	2,5
Caleçons pour climat tempéré	-	2,1	-	4,5
Bottes pour temps froid et humide	-	7,0	14,5	23,7
Lunettes de protection balistique	-	0,2	5,7	6,4
Gant pour équipage de véhicule de combat	-	0,7	-	0,8
Outil polyvalent du soldat	2,4	-	-	2,4



Partie 4.1 – Détails des paiements de transfert par gamme de services

Contributions par gammes de services

	Prévision 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002	Prévu 2002-2003
Opérations interarmées et protection civile				
Contributions aux provinces et aux municipalités en vertu de la <i>Loi sur la protection civile</i>	4 672 100	4 672 100	4 734 100	4 794 100
Partenaires de la protection civile	100 000	----	----	----
Société royale du Canada pour la décennie de la prévention des catastrophes naturelles	45 000	----	----	----
Contributions aux provinces pour l'assistance en cas de catastrophes naturelles	326 500 000	441 000 000	----	----
Contribution à l'organisation internationale de télécommunications maritimes par satellite	215 000	215 000	215 000	215 000
Contribution à l'Association civile de recherche et sauvetage aériens	1 716 892	1 889 799	2 004 606	2 161 058
Soutien de la fonction Personnel				
(S) Paiements en vertu des Parties I-IV de la <i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> (L.R.C., ch. D-3)	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
(S) Paiements en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> (L.R.C., 43 – 2 ^e suppl.)	13 500 000	13 500 000	14 000 000	14 500 000
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement				
Contributions aux provinces et aux municipalités en matière de projets d'aide économique	----	4 650 000	4 650 000	4 650 000
Gouvernement régional Kativik	700 000	200 000	100 000	----
Cadres de direction du Ministère et des Forces				
Budget et bureau militaire de l'OTAN	105 698 250	95 385 000	91 535 000	92 560 000
Infrastructure de l'OTAN (dépenses en capital)	34 100 000	34 500 000	35 900 000	37 800 000
Aide mutuelle	4 450 000	3 246 000	2 471 500	1 133 000
Quartier général du Corps de réaction rapide du commandement allié de l'OTAN	135 500	132 000	155 000	160 000
Personnel aérien de la force d'intervention	54 250	52 000	54 000	54 000
Total partiel OTAN	144 438 000	133 315 000	130 115 500	131 707 000
Programme d'aide à l'instruction militaire	3 223 000	3 376 000	3 308 000	3 725 000
Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix	4 973 000	4 801 000	5 357 000	----
Brigade d'intervention rapide des forces de réserve de l'ONU	280 000	280 000	280 000	280 000
Comité d'examen de la défense contre les armes biologiques et chimiques	85 000	85 000	85 000	85 000
Avion de combat interarmées	4 957 000	4 433 000	----	----
Total des contributions	508 904 992	615 916 899	168 349 200	165 617 158



Partie 4.1 – Détails des paiements de transfert par gamme de services (suite)

Subventions par gammes

	Prévision 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002	Prévu 2002-2003
Opérations interarmées et protection civile				
Bourses de recherche – Plans d'urgence	54 000	54 000	54 000	54 000
Soutien de la fonction Personnel				
(S) Paiements aux personnes à charge de certains membres de l'Aviation royale du Canada tués en cours de service d'instruction dans le cadre du programme d'entraînement aérien du Commonwealth (<i>Loi de crédits n° 4, 1968</i>)	100 000	100 000	100 000	100 000
Cadres de direction du Ministère et des Forces				
Pensions civiles et rentes :				
M. R. P. Thompson	13 500	13 500	13 800	14 100
Congrès des associations de la Défense	50 000	50 000	50 000	-----
Ligue des Cadets de l'Armée du Canada	205 000	250 000	250 000	250 000
Ligue des Cadets de l'air du Canada	205 000	250 000	250 000	250 000
Ligue navale du Canada	205 000	250 000	250 000	250 000
Caisse de bienfaisance de la Marine royale du Canada	10 285	10 285	10 285	10 285
Caisse de bienfaisance de l'Aviation royale du Canada	12 090	12 090	12 090	12 090
Instituts militaires et interarmées	24 056	24 056	24 056	-----
Forum sur la sécurité et la défense	1 700 000	1 700 000	-----	-----
Institut canadien des études stratégiques	89 250	89 250	89 250	89 250
Centre for Conflict Studies	60 000	60 000	60 000	60 000
L'institut canadien des affaires internationales	40 000	40 000	40 000	40 000
Institut pour la surveillance et la recherche environnementale	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000
Total des bourses	3 893 181	4 028 181	2 328 481	2 254 725
Total des bourses et de subventions	512 798 173	619 945 080	170 677 687	167 871 883



Partie 4.2 – Coût des opérations de maintien de la paix et des opérations connexes

OPÉRATION	Exercice 1999-2000 (millions de \$)			Exercice 2000-2001 (millions de \$)		
	Coût Total	Coût Différentiel	Re- cettes Estimées de l'ONU	Coût Total	Coût Différentiel	Re- cettes Estimées de l'ONU
EUROPE						
SFOR DE L'OTAN – Op PALLADIUM (Bosnie)	356,6	106,2		356,6	106,2	
CAMNUEBH - Op NOBLE - (Bosnie)	0,5	0,1				
UNMIBH (UNMOP)	0,3	0,2				
SFOR – Op ECHO (Kosovo)	397,6	33,1		204,3	7,1	
Op GUARANTOR (Macédoie)	1,1	0,4				
Op KINETIC /Op KINETIC PLUS (maintien de la paix – Kosovo)	429,8	198,6		330,6	130,9	
Op MIKADO – Pont aérien humanitaire (Albanie/Macédoie)	3,7	1,2				
Op PARASOL (Réfugiés – Canada)	25,4	17,4				
Op CONNECTION – CARE CANADA	0,0	0,0				
Op QUADRANT (MINUK, Centre de coordination antimines des Nations Unies, OSCE)	0,8	0,4				
Op CONTACT (Échantillonnage du sol en Croatie)	0,3	0,2				
FORPRONU (Croatie)			3,4			22,5
ASIE						
CENTRE D'ACTION DES MINES AU CAMBODGE (CCD) (sous les auspices des Nations unies)	1,4	0,6		0,4	0,2	
Op TOUCAN (Timor portugais et Australie)	125,5	32,5				
Op TORRENT (DART Turquie – tremblement de terre)	12,9	7,6				
PROCHE-ORIENT						
FNUOD – Op DANACA (Plateau du Golan)	28,6	7,0	2,8	29,6	8,0	3,1
FMO (Force multinationale et observateurs) – Op CALUMET (Sinai)	3,0	0,5		3,0	0,5	
ONUST (Proche-Orient)	1,5	0,7		1,5	0,7	
CSNU – Op FORUM (Commission spéciale / Iraq)	0,6	0,3		0,6	0,3	
MONUIK – Op RECORD (Koweït)	0,9	0,3		0,9	0,3	
UNFICYP – Op SNOWGOOSE (Chypre)	0,3	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1
Op AUGMENTATION – (NCSM Regina – golfe Persique)	35,9	2,7		35,9	2,7	
AFRIQUE						
MINURCA – Op PRUDENCE – (République centrafricaine)	20,8	2,8	0,5			0,8
Op MODULE (Mozambique)	0,6	0,4				
Op CROCODILE (Congo)	0,0	0,0				
AMÉRIQUES						
MIPONUH – Op COMPLIMENT (Haïti). Note 1.	2,4	1,8	2,1			7,3
MINUGUA – Op QUARTZ (Guatemala)	0,2	0,1				
UNTMIH – Op CONSTABLE (Haïti)						
Op CENTRAL (secours)	1,3	1,3				
Budgets des opérations non comptabilisées			0,1			
TOTAL	1,452,0	416,5	9,0	963,7	257,0	36,2
Répartition du budget des Nations-Unies :	FRC		2,4			25,7
	MDN		6,6			10,5

Note 1: Le revenu estimé des Nations-Unies pour Haïti comprend toutes les missions précédentes.



Partie 5 : Dépenses prévues du programme, par gamme de services

(millions de dollars)	Régimes de prestations aux employés prévus par la loi			Subventions et contributions prévues par la loi		Dépenses brutes prévues	Moins : recettes portées au crédit	Dépenses nettes prévues
	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Subventions et contributions				
Gammes de services								
Forces maritimes	1 481,5	131,6	359,0	---	---	1 972,1	(16,8)	1 955,3
Forces terrestres	2 282,5	230,6	780,0	---	---	3 293,1	(119,8)	3 173,3
Forces aériennes	2 279,1	171,3	592,1	---	---	3 042,5	(118,9)	2 923,6
Opérations interarmées et protection civile	315,4	38,9	77,5	447,8	---	879,6	(2,1)	877,5
Communications et gestion de l'information	232,6	27,0	121,4	---	---	381,0	(2,0)	364,4
Soutien de la fonction Personnel	629,5	92,9	54,0	---	17,1	793,5	(7,2)	768,5
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement	458,5	57,7	89,8	4,9	---	610,9	(3,3)	591,1
Cadres de direction du Ministère et des Forces	328,0	23,2	8,9	150,2	---	510,3	(21,1)	483,6
Total	8 007,1	773,2	2 082,7	602,9	17,1	11 483,0	(291,2)	11 191,8



Partie 6 – Liste des lois et règlements

Le ministre de la Défense nationale est responsable de l'administration des lois suivantes :

- *Loi sur l'aéronautique*, L.R.C. (1985), ch. A-2 (concernant les questions liées à la défense)
- *Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée*, L.R.C. (1970), ch. A-16
- *Loi électorale du Canada*, L.R.C. (1985), ch. E-2 (sous la direction du Directeur général des élections, le ministère de la Défense nationale gère l'application des Règles électorales spéciales, Annexe II de la Loi, relative aux électeurs des Forces canadiennes)
- *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R.C. (1985), ch. C-17
- *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, L.R.C. (1970), ch. D-3
- *Loi sur les mesures d'urgence*, L.R.C. (1985), ch. 22 (4^e suppl.)
- *Loi sur la protection civile*, L.R.C. (1985), ch. 6 (4^e suppl.)
- *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*, L.R.C. (1985), ch. G-2
- *Loi sur la défense nationale*, L.R.C. (1985), ch. N-5
- *Loi sur le partage des prestations de retraite*, L.R.C. (1992), ch. 46, s. 107 (relativement aux membres et anciens membres des Forces canadiennes)
- *Loi sur les forces étrangères présentes au Canada*, L.R.C. (1985), ch. V-2



Partie 7 – Centre de la sécurité des télécommunications et le Programme cryptologique national

Survol et mandat de l'organisme

Le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) est un organisme œuvrant sous la responsabilité du ministère de la Défense nationale. Le CST a été établi en 1946 et a été rattaché au MDN en 1975. À titre d'organisme national de cryptologie du Canada, le CST constitue un des éléments de l'infrastructure du renseignement et de la sécurité au service du gouvernement du Canada. Pour remplir ce rôle, le CST réalise sa mission par le biais de deux composantes du programme de cryptologie qui sont distinctes mais qui ont des points communs : le renseignement sur les transmissions (SIGINT) et la sécurité des technologies de l'information (STI).

Renseignement sur les transmissions

Le renseignement sur les transmissions consiste à capter et à analyser les émissions de renseignements par radio, radar et autres émissions électroniques provenant de l'étranger et à intégrer l'information obtenue dans des rapports de renseignement. Le renseignement sur les transmissions fournit des renseignements uniques et opportuns sur les intentions, les capacités et les activités des États, des organisations ou des personnes étrangers. Les décideurs se servent de ces renseignements en vue d'effectuer des interventions dans le cadre d'enjeux liés à la défense du Canada ou dans la gestion de ses affaires étrangères et commerciales. Le renseignement sur les transmissions du CST est appuyé par le Réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes dont les activités se déroulent à partir de certaines stations au Canada.

Mission

La mission du programme de la sécurité des technologies de l'information est de présenter des solutions qui aident le gouvernement fédéral à atteindre un niveau adéquat de sécurité pour ses télécommunications et ses systèmes d'information automatisés. Le CST aide à protéger les renseignements importants de nature délicate du gouvernement et la vie privée des citoyens. De plus, le programme de STI, grâce à sa collaboration avec l'industrie, contribue au développement d'une compétence nationale de STI qui crée des emplois au pays et des possibilités d'exportation à l'étranger. Le programme a cinq objectifs principaux pour l'appuyer dans la réalisation de son mandat :

- Fournir des conseils, une orientation et des services au gouvernement relativement à la planification, à l'acquisition et à l'installation protégées des systèmes de communications ainsi qu'aux procédures à suivre à cet égard.



- Fournir de l'équipement de saisie et des dispositifs cryptographiques ainsi que des documents traitant de ce sujet.
- Procéder à la recherche, à l'élaboration et à l'évaluation des aspects de protection des systèmes d'information automatisés et de communications, afin de conseiller les clients sur la sécurité de ces systèmes et leur utilisation dans le cadre d'activités gouvernementales.
- Conseiller l'industrie canadienne dans l'élaboration de communications protégées et de systèmes de traitement électronique de l'information qui répondent aux besoins du gouvernement.
- Fournir des conseils, une orientation et des services visant à protéger la sécurité des renseignements privés et des transactions commerciales des Canadiens et Canadiennes dans le contexte du commerce électronique.

Imputabilité

Le ministre de la Défense nationale rend compte au Parlement de toutes les activités du CST. Le ministre approuve les dépenses en capital du CST ainsi que les recommandations concernant les dépenses importantes qui sont présentées au Conseil du Trésor. Le ministre approuve également les initiatives stratégiques principales du CST et doit répondre au Cabinet concernant les questions relatives au CST.

Ce sont le Sous-secrétaire du Cabinet (Sécurité et renseignement), du Bureau du Conseil privé et le sous-ministre de la Défense nationale qui assument la responsabilité d'informer complètement le ministre des activités du CST. Le coordonnateur, Sécurité et renseignement, est responsable des politiques et du fonctionnement du CST, tandis que le sous-ministre de la Défense nationale est responsable des questions administratives touchant le CST.

Le CST agit en réponse aux priorités de renseignement sur l'étranger approuvées par les ministres. Le CST répond également à des demandes particulières provenant des ministères ou comble certains besoins gouvernementaux en matière de renseignement à l'occasion d'événements particuliers.



Tableaux de ressources et des finances

Le tableau suivant dresse un profil des ressources du CST pour une période de trois ans.

	Actuel 1999-2000 ¹		Estimations 2000-2001		Estimations 2001-2002 ²		Estimations 2002-2003 ²	
	AF	ETP	AF	ETP	AF	ETP	AF	ETP
Salaires	52 900	900	54 000	900	54 800	900	55 600	900
Fonctionnement et entretien	18 100		18 300		14 900		14 300	
Total	71 000		72 300		69 700		69 900	
Immobilisations	25 300		25 700		26 100		28 500	
Total	96 300	900	98 000	900	95 800	900	98 400	900

Notes :

¹ Le chiffre pour le fonctionnement et l'entretien pour l'exercice 1999-2000 constitue le chiffre de base (il n'inclut pas les articles comme le prêt an 2000).

² Les chiffres pour le fonctionnement et l'entretien pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003 reflètent le remboursement du prêt an 2000 à raison de 2,6 millions de dollars par an.



Partie 8 – Force de réserve

Rôle

Le Livre blanc sur la défense de 1994 a défini le rôle principal des forces de réserve comme le soutien de l'infrastructure, du matériel et des forces militaires déployées. Dans certains cas, comme par exemple pour la Réserve navale, les réservistes exécutent des tâches qui ne relèvent pas de la Force régulière.

Description

La Force de réserve est composée de membres qui ne sont pas des militaires à temps plein. Les sous-composantes de la Force de réserve sont :

- la Première réserve;
- la Réserve supplémentaire;
- le Cadre des instructeurs de cadets (CIC);
- les Rangers canadiens.

Les éléments de la Première réserve sont la Réserve navale, la Milice (Réserve terrestre), la Réserve aérienne et la Réserve des communications. Chaque élément est commandé par son propre Chef d'état-major d'armée. Le sous-ministre adjoint (Gestion de l'information) est responsable de la Réserve des communications. Les éléments de la Première réserve contribuent aux capacités de défense environnementale en utilisant les ressources allouées dans leurs plans d'activités respectifs. Il existe également 327 postes affectés à la Liste de la Première réserve du Quartier général de la Défense nationale qui sont gérés par le sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Personnel militaire).

La Réserve supplémentaire est composée de la Réserve supplémentaire d'attente et de la Réserve supplémentaire disponible. Les membres de la Réserve supplémentaire d'attente n'ont pas d'obligation de service ou d'instruction à moins qu'ils ne soient en service actif. Ils constituent une réserve de personnes ayant acquis une expérience militaire et qui peuvent être rappelées en cas d'urgence. On procède aussi à l'enrôlement de spécialistes civils lorsqu'un besoin particulier est défini. Le rôle et l'utilisation futurs de la Réserve supplémentaire font actuellement l'objet d'un examen qui devrait être terminé en 2001, sur la base de l'orientation stratégique qui sera émise au début de l'an 2000.

Le Cadre des instructeurs de cadets se compose d'officiers qui ont accepté de remplir des fonctions et de suivre l'entraînement militaire requis, mais dont les fonctions premières consistent en la prestation du Programme des cadets du Canada. Pour l'exercice à venir, des plans importants visent à intégrer le Cadre des instructeurs de cadets dans la structure des groupes professionnels



militaires des Forces canadiennes et à améliorer le caractère pertinent et applicable d'une structure de perfectionnement professionnel appropriée.

Les Rangers canadiens, bien que membres de la Force de réserve, ont un statut légèrement différent de celui des membres de la Première réserve. Les Rangers sont des volontaires qui se tiennent en état de disponibilité pour le service, mais qui ne sont pas tenus de se soumettre à un entraînement militaire annuel. Les Rangers canadiens assurent une présence militaire dans certaines régions nordiques, côtières et isolées du Canada, régions où la population est éparse et auxquelles les autres éléments des Forces canadiennes ne peuvent avoir accès facilement, du moins, à un coût raisonnable. Le Directeur général – Réserves et cadets a effectué un examen des Rangers canadiens, de leur rôle opérationnel et de leur valeur pour les Forces canadiennes et le Canada. Les prochaines étapes concernant les Rangers canadiens devraient être déterminées vers le début de l'an 2000.

Sommaire des ressources

Les salaires de la Réserve sont basés sur un niveau d'activité affecté tous les ans par le budget ministériel de fonctionnement. Il faudrait également remarquer que la structure des salaires de la Force de réserve, les échelles des salaires et les avantages sociaux sont différents de ceux de la Force régulière. Les différences les plus évidentes se trouvent au niveau des salaires de la Réserve qui se situent à 85 p. 100 de ceux de leurs homologues de la Force régulière et l'absence d'un régime de retraite de la Réserve (actuellement en cours d'élaboration).

La Force de réserve contribue à la prestation du secteur d'activités du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes.

Estimation du total des coûts de la première réserve

La Première réserve représente environ 8,6 p. 100 du total du Programme des services de Défense. Les dépenses sont divisées en quatre catégories : dépenses directes, dépenses indirectes, dépenses attribuées et dépenses en capital. Les dépenses directes de fonctionnement comprennent des fonds réservés au budget de la Première réserve comme les salaires, les frais de voyage ainsi que les biens et les services. Les dépenses indirectes de fonctionnement reflètent la part des ressources ministérielles attribuée à la Première réserve. Le contrôle de ces dépenses est centralisé et elles comprennent les munitions, les coûts d'opération du matériel, le vêtement et le coût d'entretien des installations. Les dépenses attribuées sont les frais généraux ministériels qui sont affectés à toutes les activités, y compris la Première réserve. Ces coûts ne varient pas directement en fonction de l'activité et seraient en grande partie toujours encourus sans égard à l'existence de la Première réserve. Les dépenses en capital sont inscrites sous l'année au cours de laquelle elles ont



été réalisées et ne reflètent pas l'amortissement du coût au cours de la durée de vie de l'actif. Les dépenses en capital, de par leur nature, peuvent varier considérablement d'une année à l'autre, en fonction des priorités établies dans le cadre du plan des biens d'équipement.

Tableau 1: dépenses prévues pour la Première réserve

(\$000)	1998-99 Dépenses réelles	1999-00 Dépenses réelles	2000-2001 Dépenses réelles
Type de dépense			
Solde de la Force de réserve	259 647	336 806	332 362
Personnel de soutien de la Force régulière	118 838	120 599	123 127
Budgets de fonctionnement de la Réserve	26 876	24 605	24 672
Total partiel des dépenses directes	405 361	482 010	480 161
Munitions	24 888	31 553	31 019
Utilisation du matériel	57 779	58 971	60 569
Vêtement	22 914	16 896	17 239
Exploitation des installations	30 339	28 041	28 575
Total partiel des dépenses indirectes	135 920	135 461	137 402
Appui de la base	99 800	71 468	75 639
Instruction	5 452	3 424	3 641
Total partiel des dépenses attribuées	105 252	74 892	79 280
Total partiel des dépenses de la Première réserve, fonctionnement	646 533	692 362	696 843
Capital – projets exclusifs ¹	59 488	1 686	6 948
Capital – projets communs	95 642	89 694	68 738
Total partiel – capital	155 130	91 380	75 686
Total des dépenses de la Première réserve	801 663	783 742	772 529

¹L'importante réduction des immobilisations pour la Première réserve découle de la fin du projet du navire de défense côtière qui a été imputé en grande partie à la Force de réserve.



Partie 9 – Programme des cadets du Canada

Les Forces canadiennes, conformément à l'article 46 de la *Loi sur la défense nationale*, et en collaboration avec les Liges des Cadets contrôleront et surveilleront les organisations des cadets du Canada (Cadets royaux de la Marine canadienne, Cadets royaux de l'Armée canadienne et Cadets de l'Aviation royale du Canada) ainsi que les Rangers juniors canadiens.

Le programme des cadets

Objectif

L'objectif du programme des cadets du Canada est de développer, au sein de la jeunesse canadienne, des qualités de civisme et de leadership, de promouvoir la bonne forme physique et d'éveiller leur intérêt relativement aux activités de mer, de terre et d'air des Forces canadiennes.

Mandat

Dans le cadre de l'exécution de leurs responsabilités, les Forces canadiennes prendront en considération les politiques et les objectifs connus des organisations de cadets et des commanditaires locaux et elles leur apporteront leur entière collaboration.

Objectifs particuliers pour 2000-2001

La priorité principale est de continuer à effectuer l'instruction normale. Il existe environ 54 000 jeunes canadiens, 4 500 instructeurs pour les cadets et 2 600 autres personnes faisant partie du personnel de soutien. Le programme comporte 1 116 corps de cadets ou escadrons, 610 fanfares de cadets, 28 centres d'instruction d'été des cadets de l'Armée et divers écoles et centres de vol en planeur, de voile et d'entraînement des forces terrestres dans l'ensemble du pays. Le financement prévu pour le compte ministériel du programme des cadets, y compris la nouvelle Initiative jeunesse et la portion du projet pour le Millénaire, sera d'environ 142 millions de dollars. Les améliorations prévues du Programme des cadets du Canada pour l'exercice en cours sont les suivantes :

- La mise en œuvre d'une nouvelle structure organisationnelle pour tous les quartiers généraux régionaux.
- L'établissement de priorités au niveau des exigences concernant l'infrastructure et le génie de construction pour les Centres d'instruction d'été des cadets.
- La détermination des exigences de base en matière de technologie de l'information pour le Programme des cadets.
- La mise en œuvre de la troisième année des activités de l'Initiative jeunesse (y compris le projet Millénaire).



- L'élaboration et la documentation du programme sur l'adresse au tir des cadets.
- L'évaluation et la validation du programme des Cadets de l'Armée.
- L'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour la direction et l'examen des exigences militaires fondamentale pour le Cadre des instructeurs de cadets (CIC), la description de groupe professionnel militaire et remplir toutes les descriptions de spécialité du CIC.
- L'élaboration d'un comité de l'habillement des cadets et d'un groupe de travail sur le matériel.
- La mise en œuvre du programme de sécurité des petites embarcations de la Garde côtière canadienne dans le cadre du Programme d'instruction des cadets.
- L'assurance que les points prioritaires du programme Choix d'avenir tels qu'approuvés par l'Équipe stratégique sont traités de façon opportune.

Initiatives permanentes

Pour l'an 2000 et au-delà, les initiatives permanentes du Programme des cadets sont les suivantes :

- L'augmentation de l'efficacité des programmes d'instruction des cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation.
- L'amélioration de l'instruction du CIC afin d'assurer qu'elle répond aux besoins du Programme des cadets.
- La réalisation finale des exigences d'introduction, d'acquisitions et d'entretien du nouveau programme de l'adresse au tir des cadets.
- La gestion et l'examen des exigences militaires fondamentales pour le CIC, la description de groupe professionnel militaire et les descriptions des spécialités du CIC.
- L'accélération de l'introduction et de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information.
- Le maintien du Programme de prévention du harcèlement et de l'abus des cadets (PHAC).
- Le maintien de nouvelles initiatives de relations publiques et de recrutement.

Programme des Rangers juniors canadiens

Objectif

L'objectif des Rangers juniors canadiens est de fournir un programme structuré destiné à la jeunesse qui mette en valeur les cultures et styles de vie traditionnels dans les communautés éloignées et isolées du Canada.



Mandat

Dans le cadre de l'exécution de leurs responsabilités, les Forces canadiennes prendront en considération la relation étroite entre les patrouilles des Rangers juniors canadiens et les Comités d'adultes locaux et devront collaborer avec eux de leur mieux tout en respectant leurs façons traditionnelles de faire les choses.

Objectifs spécifiques pour 2000-2001

La priorité principale est de continuer l'expansion du programme des Rangers tout en élaborant des normes d'instruction appropriées qui profiteront à tous les Rangers juniors canadiens (RJC) et aux Rangers canadiens. Il y a actuellement environ 1 100 RJC situés dans 39 communautés. On prévoit que ce nombre va augmenter jusqu'à environ 2 130 RJC dans 71 communautés d'ici à mars 2001. Le financement prévu pour le programme des RJC, y compris la nouvelle Initiative jeunesse et la portion du projet pour le Millénaire, sera de 3,2 millions de dollars. Les améliorations prévues pour le programme des RJC pour l'exercice en cours sont les suivants :

- La mise en œuvre du programme des RJC dans le Secteur de l'Atlantique de la Force terrestre et dans le Secteur de l'Ouest de la Force terrestre .
- La mise en œuvre de la troisième année des activités de l'initiative jeunesse (y compris les projets pour le Millénaire).
- La mise en œuvre, le cas échéant, des recommandations de l'examen 2000 des Rangers canadiens.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau programme de prévention du harcèlement et de l'abus des JRC (PHAJRC).

Initiatives permanentes

Pour l'an 2000 et les années à venir, les initiatives permanentes des RJC sont les suivantes :

- La réalisation finale des exigences d'introduction, d'acquisitions et d'entretien du nouveau programme de tir des RJC.
- Le maintien des initiatives de relations publiques.
- La continuation de l'acquisition et de l'entretien de matériel destiné à soutenir le programme des RJC.
- La production de politiques et de directives applicables pour le programme des RJC.



Partie 10 – Protection civile Canada

Agissant en tant que direction générale civile du ministère de la Défense nationale, Protection civile Canada (PCC) est l'organisme principal du gouvernement fédéral par l'entremise duquel il cherche à obtenir un niveau adéquat de protection civile à l'échelle du pays.

PCC tire son mandat, pour la majorité, de la *Loi sur la protection civile* et de la *Politique du gouvernement fédéral relative aux situations d'urgence*. La mission de PCC est de sauvegarder des vies et réduire les pertes matérielles en favorisant une meilleure préparation aux situations d'urgence au Canada. L'objectif du programme est de contribuer à un niveau uniforme, adéquat et raisonnable, à la préparation à des situations d'urgence dans l'ensemble du Canada, et de l'assurer. PCC appuie l'objectif de la Défense de « prestation de secours d'urgence et d'aide humanitaire » en contribuant à l'état de préparation en cas de situation d'urgence qui soit sensible aux préoccupations humanitaires et en gérant l'aide financière en cas de catastrophe.

En vue d'atteindre son objectif et de remplir sa mission, PCC œuvre avec d'autres ministères ou organismes fédéraux et avec d'autres paliers de gouvernement, avec le secteur privé et des organisations bénévoles, afin d'assurer la prestation de services dans six gammes de services essentiels, interreliés et se soutenant réciproquement. Ce sont : la coordination des plans, les essais et l'évaluation, la formation et l'éducation, l'évaluation et la surveillance des risques, la notification et l'établissement de rapports concernant les situations d'urgence et, au besoin, la coordination de l'intervention face à une situation d'urgence au niveau fédéral, la sensibilisation du public et l'information, la protection civile internationale et l'aide financière par le biais de subventions et de contributions.

Deux facteurs ont beaucoup influencé l'élaboration des tâches prioritaires de PCC pour la période de planification. D'abord, en évaluant sa capacité en vue de la transition de l'an 2000, PCC a reconnu qu'elle doit se concentrer, à l'extérieur, sur le leadership et les partenariats au sein d'un cadre renforcé de gestion de l'intervention. Ensuite, en reconnaissance des facteurs environnementaux tels que la fréquence croissante des désastres liés au climat, PCC a identifié un besoin de souligner l'importance de la réduction de l'exposition aux risques, de l'atténuation des pertes et de l'amélioration des capacités d'intervention.

En vue d'aborder ces questions au cours de la période de planification, PCC prévoit orienter l'élaboration des politiques en matière d'état de préparation nationale face à des situations d'urgence en examinant et en modifiant, selon les besoins, ses programmes d'aide financière, en formulant une politique nationale de réduction et en jouant un rôle clé dans l'élaboration d'une politique de protection des infrastructures essentielles. PCC renforcera et examinera le cadre de gestion de l'intervention du gouvernement fédéral en utilisant son expérience



dérivée du passage à l'an 2000 afin d'intégrer les leçons apprises dans un cadre amélioré de gestion de l'intervention. PCC prévoit également améliorer ses capacités opérationnelles ainsi que celles de ses partenaires afin de faire face efficacement aux situations d'urgence en concevant et en fournissant un nouveau programme de formation et d'éducation garantissant que la structure organisationnelle soutient les exigences opérationnelles et en renforçant les engagements des partenaires dans l'ensemble du pays.

Le résultat final des activités de PCC est un état de préparation face à un état d'urgence au Canada qui répondra, en partie, aux attentes des Canadiens et des Canadiennes concernant leur sûreté et leur sécurité.

Bien que le mandat de PCC soit de stimuler, encourager et coordonner la planification d'urgence par d'autres ministères ou organismes du gouvernement fédéral ainsi qu'au niveau d'autres ordres de gouvernement, des organisations autres que PCC sont, en fin de compte, responsables des plans définitifs et des opérations d'intervention d'urgence. Par conséquent, le rendement de PCC sera mesuré en ce qui a trait à l'éventail et à la portée de ses interactions, de son élaboration de divers politiques, programmes, outils, trousseaux d'exercice et de formation visant à aider les divers intervenants à élaborer des plans d'urgence au Canada et à l'étranger, ainsi qu'à la rétroaction des intervenants.

Sommaire des exigences de PCC en matière de finances et de personnel

(milliers de dollars)	Estimations 2000-2001	Prévision 1999-2000	Écart
Protection civile Canada :			
Fonctionnement et dépenses secondaires	9 237	9 245	(8)
Paiements de transfert	445 727	331 372	114 355
Total	454 964	340 617	114 347
Ressources humaines (ETP)	78	78	0

Justification de l'écart : Les besoins financiers pour 2000-2001 sont de 116,9 millions de dollars de plus que les prévisions de 1999-2000 à cause des éléments suivants :

	(000 \$)
- Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AFCC) en 2000-2001	441 000
- Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AFCC) en 1999-2000	(326 500)
- Réduction du budget de fonctionnement du guide de planification de la Défense (2000-2001)	(138)
- Contributions – le programme de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles prend fin en même temps que l'exercice 1999-2000 ^{(1) (2)}	(15)

(1) Remboursement de 15 mille dollars en contributions aux autres ministères du gouvernement fédéral participant dans le cadre de la Société royale du Canada pour le programme de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.



(2) La participation de PCC à la Société royale du Canada et aux Contributions des partenaires de la protection civile pour un total 130 mille dollars expire à la fin de l'exercice 1999-2000. Puisqu'ils ont été financés avec le budget de fonctionnement de PCC, les 130 mille dollars sont rapatriés dans le budget du crédit de fonctionnement 1 de PCC à partir du budget du crédit subventions et contributions 10 de PCC.

Justification des prévisions pour 1999-2000 : Les prévisions de 1999-2000 d'un montant de 340,6 millions de dollars, basées sur les renseignements fournis à la direction au 22 décembre 1999, sont inférieures de 49,6 millions de dollars par rapport au financement de 390,2 millions de dollars fourni par l'entremise du budget des dépenses principal du MDN pour 1999-2000. L'écart reflète les éléments suivants :

	(000 \$)
– Surplus prévu des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AFCC) 1999-2000	(50 000)
– Ajustements du budget de fonctionnement – coûts extraordinaires de vérification AFCC	400
– Ajustement du budget des salaires	(28)

Des renseignements supplémentaires sont disponibles en contactant la direction des communications de PCC au 122, rue Bank, Ottawa (Ontario) K1A 0W6, par courrier électronique à : Communications@epc-pcc.gc.ca ou en visitant le site web de PCC à : www.epc-pcc.gc.ca



Partie 11 – Programme national de recherche et de sauvetage

Message du directeur exécutif

Le Canada possède l'un des meilleurs programmes de recherche et de sauvetage au monde. Il a également sans doute, à cause de l'immensité de la superficie de son territoire et de ses zones océaniques ainsi que de la diversité de son relief et de la rigueur de son climat, le besoin le plus important en matière de recherche et de sauvetage (SAR) au monde. Cependant, les ressources en déclin ont imposé des restrictions qui menacent la capacité et l'intégrité présentes et à venir du Programme de recherche et de sauvetage du Canada. La collaboration, l'expertise et les partenariats entre de nombreuses juridictions sont essentiels pour le maintien de la capacité du Canada de sauver les vies des personnes en danger.

Le Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS) comprend un vaste éventail de ressources et d'activités liées à la prévention d'incidents SAR et au sauvetage de personnes en danger. Le PNRS exige que le Secrétariat national Recherche et sauvetage collabore et interagisse avec ses partenaires : les ministères du gouvernement fédéral chargés de la SAR (Environnement Canada, le Service de l'environnement atmosphérique du Canada, le ministère des Pêches et des Océans, la Garde côtière canadienne, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, Parcs Canada, le bureau du Solliciteur général, la Gendarmerie royale du Canada et Transports Canada), les provinces et les territoires, les groupes bénévoles, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Ces ministères fédéraux sont membres du Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS), présidé par le directeur exécutif du Secrétariat national Recherche et sauvetage et ont pour mission de fournir des conseils au ministre compétent.

Au fur et à mesure que les ressources diminuent, les fournisseurs de la SAR canadiens font face au défi de continuer de fournir des services de SAR de très haute qualité tout en entretenant et en créant de nouvelles politiques efficaces de SAR. Les évolutions futures du PNRS seront concentrées sur la mise en œuvre d'un cadre stratégique pour un système fédéral de SAR infusé d'une nouvelle vie, réduisant ou limitant les effets des incidents liés au SAR par le biais de communications, de formation et d'éducation, de coordination des services, de modernisation du matériel améliorés ainsi que d'une élaboration et d'un raffinement futurs des politiques et normes nationales afin de mieux intégrer les services de SAR. Trois résultats continueront de diriger les activités à venir de SAR du PNRS et ses partenaires.



Résultat 1 : Un programme national de recherche et de sauvetage cohérent et efficace par le biais de :

- La mise en œuvre d'un cadre stratégique pour la création d'un système fédéral de SAR infusé d'une nouvelle vie.
- La mise en place de liens plus serrés avec les homologues non gouvernementaux.
- L'identification de l'information relative au rendement nécessaire pour gérer le programme de SAR en tant qu'entreprise coopérative et la mise à la disposition du public canadien de ces renseignements.
- L'amélioration d'une méthode moderne de contrôle du Fonds des nouvelles initiatives de SAR.
- Le renforcement du programme de prévention du SAR.

Résultat 2 : Renseignements et outils efficaces par le biais de :

- La collecte de données concernant les incidents de SAR afin d'aider à améliorer l'évolution du programme et les capacités de prise de décisions.
- Le maintien et la mise à jour du Registre canadien des balises de localisation et la divulgation des renseignements aux intervenants.
- La diffusion des renseignements concernant la SAR aux Canadiens et aux Canadiennes ainsi qu'aux partenaires internationaux.

Résultat 3 : Des partenariats nationaux et internationaux capables d'influence par le biais de :

- La coordination et la concentration d'une vision et d'objectifs améliorés pour la SAR.
- L'appui des initiatives canadiennes au niveau du système international d'alerte par satellite en cas de détresse COSPAS-SARSAT.
- Une portée plus vaste et un échange d'information et d'expertise plus importants par le biais de l'atelier annuel et de la foire commerciale SARSCÈNE.

En vue de faire avancer les objectifs des membres pluri-juridictionnels du PNRS, il faut négocier et atteindre des consensus. Les fournisseurs de services de SAR œuvrent à l'élaboration d'une orientation stratégique de SAR au Canada qui maintiendra et améliorera le niveau des services de SAR grâce à l'efficacité, l'efficience et l'économie. Le SNRS continuera de jouer un rôle central de coordination dans la prestation d'un service de SAR efficace au Canada. Ci-dessous se trouve un résumé des exigences de la SAR en matière de personnel et un résumé des coûts du programme.



Tableau 1: Détails des exigences en matière de personnel par ministère (ETP)

	Estimations 1999-2000	Estimations 2000-2001	Prévu 2001-2002	Prévu 2002-2003
Secrétariat national Recherche et sauvetage	15,5	15,5	17,5	18,5
Environnement Canada	14	14	14	14
Ministère des Pêches et des Océans ¹	797	797	797	797
Ministère de la Défense nationale	732	733	726	719
Agence Parcs Canada ²	64	64	64	64
Transports Canada	7	7	7	7
Total	1 629,5	1 630,5	1 625,5	1 619,5

Nota : Les renseignements portant sur les ETP ne sont pas disponibles pour la GRC.

¹ Le ministère des Pêches et Océans ne recueille pas l'utilisation des ETP à ce niveau. La figure ci-dessus reflète une utilisation moyenne fondée sur les dépenses de salaire.

² Les chiffres de l'Agence Parcs Canada ne sont que des estimations.

Tableau 2 : Coûts (000 \$) du Programme national de recherche et de sauvetage

	Estimations 1999-2000	Estimations 2000-2001	Prévu 2001-2002	Prévu 2002-2003
Secrétariat national Recherche et sauvetage	10 146	10 500	10 547	10 594
Environnement Canada	985	985	985	985
Ministère des Pêches et des Océans	95 157	150 318	136 018	134 222
Ministère de la Défense nationale	250 966	365 745	330 414	180 829
Agence Parcs Canada	4 929	4 929	4 929	4 929
Transports Canada	935	955	970	985
Total	363 118	533 432	483 863	332 544

Nota : Les chiffres du MPO pour les exercices 2000-2003 incluent les immobilisations pour les dépenses actuelles et prévues du programme de remplacement des canots-de sauvetage (proposition de la Sécurité marine). Les coûts ne sont pas disponibles pour la GRC.



Table 3: Program Estimates for the National Search and Rescue Secretariat (\$000)

	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002	Prévu 2002-2003
Operating and Maintenance (O&M)	1,951	2,305	2,132	2,174
Capital ¹	6,418	6,589	8,195	8,195
Grants and Contributions (G&C) ²	1,777	1,606	220	225
Total	10,146	10,500	10,547	10,594

¹Comprend les immobilisations pour le nouveau fonds des initiatives de SAR et les immobilisations du SNRS (95 000 \$).

²Comprend la portion canadienne des coûts du Secrétariat COSPAS-SARSAT (environ 215 000 \$) comme l'accord international l'exige, plus les allocations prévues du FNI par le biais d'arrangements de contributions destinées au FNI pour soutenir le SNRS.



Partie 12 – Bureau de l'ombudsman

Établissement du Bureau

Le 9 juin 1998, le ministre de la Défense nationale a nommé André Marin au poste d'ombudsman pour le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes. L'établissement du Bureau découle de recommandations selon lesquelles un bureau indépendant devrait être créé en vue d'enquêter sur les plaintes de traitement injuste et de déterminer les besoins de changements du système.

Après de nombreuses consultations avec les membres de la Défense et d'autres bureaux d'ombudsman, M. Marin a présenté un rapport au ministre décrivant le cadre d'un Bureau d'ombudsman efficace. Six mois après, le 16 juin 1999, le Bureau est devenu opérationnel grâce à une directive ministérielle et une Directive et ordonnance administrative de la Défense (DOAD). À ce moment-là, il a été convenu que ces directives seraient examinées dans les six mois et incorporées dans des règlements. Ce processus est maintenant en cours et on s'attend à ce qu'il génère une meilleure efficacité et une plus grande permanence du Bureau.

Mission

L'ombudsman agit en tant que tiers neutre, indépendant de la chaîne de commandement militaire et de la gestion civile. Le rôle du Bureau est d'assurer que tous les membres de la Défense sont traités de façon juste en résolvant les plaintes individuelles et en contribuant à des améliorations importantes et à long terme de leur bien-être.

Fonctionnement

Lorsqu'il traite des plaintes, le Bureau de l'ombudsman entreprend de trouver des solutions aux problèmes en intervenant à l'échelon auquel des changements peuvent être effectués. Le Bureau travaille dans le cadre des mécanismes existants et oriente d'abord les personnes vers les voies de recours existantes. Cependant, si un plaignant n'est toujours pas satisfait, le Bureau déterminera si une enquête est nécessaire.

L'ombudsman reçoit les plaintes concernant un vaste éventail de questions allant de problèmes médicaux à la justice médicale en passant par les avantages sociaux. Au cours de ses six premiers mois d'existence, le Bureau a reçu 952 plaintes. Ce nombre va sans doute s'accroître avec la diffusion de la connaissance de l'existence du Bureau. Au cours de cette période, le Bureau a également réalisé trois enquêtes principales qui ont produit des recommandations visant l'amélioration du traitement de questions telles que les



conflits d'intérêts, le traitement des victimes d'agressions sexuelles et les politiques relatives aux affaires publiques.

Responsabilisation

Cette indépendance de l'ombudsman est essentielle pour la crédibilité du Bureau. En gardant cela à l'esprit, la structure de reddition de comptes a été conçue de sorte que l'ombudsman soit indépendant par rapport à la gestion civile et à la chaîne de commandement militaire et qu'il rende compte directement au ministre. En plus de soumettre un rapport annuel au ministre, l'ombudsman peut rendre compte à ce dernier lorsqu'il le considère approprié et peut également faire des rapports concernant la mise en œuvre des recommandations qu'il a effectuées.

Ressources et tableaux financiers

Le tableau suivant souligne le profil des ressources du Bureau de l'ombudsman sur une période de trois ans.

\$000	Actuel 1999-2000		Estimations 2000-2001		Estimations 2001-2002		Estimations 2002-2003	
	AP	ETP	AP	ETP	AP	ETP	AP	ETP
Salaire	833	18	3 506	64	3 506	64	3 559	64
Fonctionnement et entretien	1 293		1 652		1 652		1 676	
Total	2 126		5 158		5 158		5 235	
Immobilisations	550		250		150		152	
Total	2 676	18	5 408	64	5 308	64	5 387	64

Nota : Les contractants et le personnel d'aide temporaire n'ont pas été inclus dans le total des salaires ou des ETP pour l'exercice 1999-2000. Ces postes et les coûts qui y sont connexes ont été inclus dans la rubrique Fonctionnement et entretien de l'exercice 1999-2000. Le Bureau prévoit que des postes d'enquêteurs seront dotés par le biais du processus de concours d'ici à la fin avril 2000.